



RAPPORT ANNUEL

2018

RAPPORT ANNUEL

2018



SOMMAIRE

MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL	9
LE TRESOR PUBLIC EN BREF	11
INTRODUCTION	17
TITRE I : LES ACTIVITES DE MANAGEMENT	19
CHAPITRE I - LA GESTION DE L'ECOUTE CLIENT ET DE LA COMMUNICATION	21
CHAPITRE II - LA COORDINATION DE LA STRATEGIE INSTITUTIONNELLE	24
CHAPITRE III - LE MANAGEMENT DE LA PERFORMANCE ET DES RISQUES ..	26
CHAPITRE IV - LA SURVEILLANCE DE LA GOUVERNANCE	29
TITRE II : LES ACTIVITES OPERATIONNELLES	33
CHAPITRE I - L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT	35
CHAPITRE II - LA GESTION DE LA TRESORERIE DE L'ETAT	39
CHAPITRE III - LA GESTION DES FONDS ET DES DEPOTS	41
CHAPITRE IV - LA REGLEMENTATION ET L'ASSISTANCE DE L'ACTIVITE COMPTABLE	43
CHAPITRE V - LA REGULATION DU SECTEUR FINANCIER	47
CHAPITRE VI - LA REALISATION DES ETUDES ECONOMIQUES ET FINANCIERES	56
TITRE III : LES ACTIVITES SUPPORT	59
CHAPITRE I - LA GESTION DES MOYENS GENERAUX	61
CHAPITRE II - LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	63
CHAPITRE III - LA GESTION DE LA FORMATION	65
CHAPITRE IV - LA GESTION DU SYSTEME D'INFORMATION DOCUMENTAIRE	67
CHAPITRE V - LA GESTION DU SYSTEME INFORMATIQUE	69
CHAPITRE VI - LA GESTION DE LA SECURITE	73
CONCLUSION	75
FAITS MARQUANTS	77
PRIX ET DISTINCTIONS HONORIFIQUES	78
QUELQUES PUBLICATIONS	79
ANNEXE	81
TABLE DES MATIERES	85

MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL

Inscrite sous le sceau de « l'optimisation des ressources intérieures », l'année 2018 a été particulièrement riche en réalisations pour la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Ainsi, sous l'autorité du Ministre de l'Economie et des Finances, les efforts consentis ont permis au Trésor Public de jouer pleinement le rôle qui est le sien, dans l'accroissement des capacités de financement du budget de l'Etat.

Outre ces acquis, l'exercice qui vient de s'achever a été l'occasion, pour nous, d'oeuvrer au renforcement de la modernisation de nos outils et méthodes de travail. Cela s'est matérialisé par la digitalisation de la relation-client, avec l'opérationnalisation de la plateforme BAOBAB, outil interactif de traitement des préoccupations des usagers-clients et de suivi en ligne de leurs dossiers.

Par ailleurs, le Trésor Public a vu ses efforts être reconnus sur la scène internationale, à l'occasion de la 3^{ème} édition du Prix Panafricain du Service Public, dans la catégorie « Innovation et amélioration de la qualité du service public », qui a eu lieu à Marrakech, au Maroc, en juin 2018. Cette distinction apparaît comme la juste récompense de notre projet de « Management Orienté Performance ».

Ces résultats, somme toute appréciables, sont à mettre à l'actif de l'ensemble des agents à qui j'adresse mes félicitations pour le dévouement et l'acharnement dont ils font preuve au quotidien, dans la réalisation de leurs tâches.

A nos partenaires et usagers-clients, je voudrais traduire ma gratitude et surtout me réjouir de la qualité des relations que nous entretenons depuis plusieurs années.

Pour l'année 2019, nous avons le devoir de nous sublimer en vue de maintenir non seulement le cap, mais surtout relever le défi de la Certification globale des services.

Au regard des enjeux qui s'attachent à ce projet, je reste convaincu de la détermination de tous et de chacun, pour offrir au Trésor Public ce précieux sésame, gage de la crédibilité de l'image de notre administration.



ASSAHORE KONAN JACQUES
Directeur Général
du Trésor et de
la Comptabilité Publique

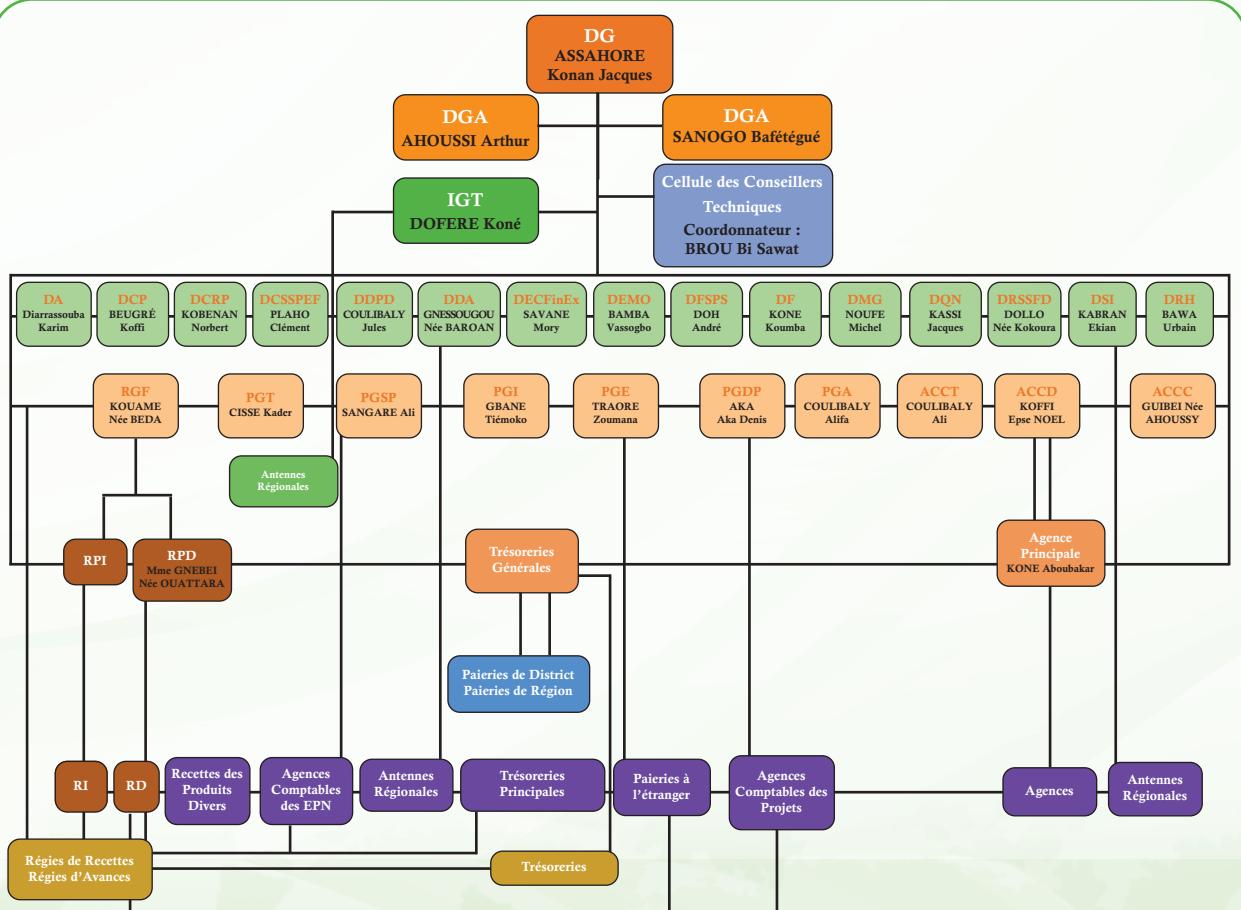
LE TRESOR PUBLIC EN BREF

Nos principales missions et les enjeux sous-jacents

ENJEUX DE FINANCEMENT CONTINU DE L'ACTION PUBLIQUE ET DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL	ENJEUX DE LIQUIDITÉ, DE SOLVABILITÉ ET DE RENTABILITÉ FINANCIÈRE ET DE CONSOLIDATION DU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ	ENJEUX DE GOUVERNANCE FINANCIÈRE ET DE CONSOLIDATION DU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ	ENJEUX DE TRACABILITÉ ET DE REDDITION DES OPÉRATIONS
<p>La mobilisation des ressources et le paiement des dépenses</p> <ul style="list-style-type: none">Exécuter et contrôler les opérations des budgets de l'Etat, des Etablissements Publics Nationaux, des Collectivités Territoriales et de tout autre organisme public dont la gestion financière et comptable relève d'un comptable public ;Collecter l'épargne publique.	<p>La gestion de la trésorerie et de la dette</p> <ul style="list-style-type: none">Définir la politique et assurer la gestion administrative et comptable de la trésorerie de l'Etat ;Assurer la garde et le maniement des deniers publics ;Veiller à une meilleure allocation des ressources et assurer la régulation de la trésorerie dans le cadre du Compte Unique du Trésor ;Assurer la gestion administrative, financière et comptable de la dette publique ;Conduire les relations financières avec l'extérieur.	<p>La surveillance du secteur financier</p> <ul style="list-style-type: none">Elaborer et appliquer la réglementation relative aux Systèmes Financiers Décentralisés ;Elaborer et appliquer la réglementation relative aux organismes chargés du crédit, des assurances et des opérations boursières, en liaison avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest et la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest-Africaine ;Définir la politique monétaire et bancaire, en liaison avec la BCEAO ;Veiller à la clôture des opérations de liquidation des organismes publics et parapublics ;Veiller à la surveillance des entreprises sous-tutelle.	<p>La tenue de la comptabilité</p> <ul style="list-style-type: none">Elaborer et appliquer la réglementation de la comptabilité publique ;Veiller à la tenue de la comptabilité de l'Etat, des EPN, des Collectivités Territoriales et de tout autre organisme public dont la gestion financière et comptable relève d'un comptable public.

Cf. Décret n° 2016-600 du 3 août 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances, tel que modifié par le décret n°2018-478 du 16 mai 2018 relatif à l'Agence Judiciaire du Trésor

Notre Organigramme



LÉGENDE

ACCC	: Agence Comptable des Crées Contentieuses	DQN	: Direction de la Qualité et de la Normalisation
ACCD	: Agence Comptable Centrale des Dépôts	DRH	: Direction des Ressources Humaines
ACCT	: Agence Comptable Centrale du Trésor	DRSSFD	: Direction de la Réglementation et de la Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés
DA	: Direction des Assurances	DSI	: Direction des Systèmes d'Information
DCP	: Direction de la Comptabilité Publique	IGT	: Inspection Générale du Trésor
DCRP	: Direction de la Communication et des Relations Publiques	PGA	: Paierie Générale des Armées
DCSSPEF	: Direction de la Coordination Statistique et du Suivi du Programme Economique et Financier	PGDP	: Paierie Générale de la Dette Publique
DDA	: Direction de la Documentation et des Archives	PGE	: Paierie Générale pour l'Etranger
DDPD	: Direction de la Dette Publique et des Dons	PGI	: Paierie Générale des Institutions
DECFinEx	: Direction des Etablissements de Crédit et des Finances Extérieures	PGSP	: Paierie Générale du Secteur Parapublic
DEMO	: Direction des Etudes, des Méthodes et de l'Organisation	PGT	: Paierie Générale du Trésor
DFSPS	: Direction du Financement et du Suivi des Politiques Sectorielles	RD	: Recettes des Douanes
DF	: Direction de la Formation	RGF	: Recette Générale des Finances
DMG	: Direction des Moyens Généraux	RI	: Recettes des Impôts
		RPD	: Recette Principale des Douanes
		RPI	: Recettes Principales des Impôts

Nos Engagements de service

 ACCUEIL PHYSIQUE	 <i>Des services disponibles avec ou sans rendez-vous</i>	 <i>Des interlocuteurs identifiés et courtois à l'accueil</i>	 <i>Des délais d'attente définis et respectés dans nos services</i>	 <i>HORAIRES D'ACCUEIL</i> Matin : 7 h 30 min - 12 h 30 min Après-midi : 13 h 30 min - 16 h 30 min <i>« Du Lundi au Vendredi »</i>
 ACCUEIL TELEPHONIQUE	 <i>Des interlocuteurs courtois au téléphone</i>	 <i>Une réponse est donnée à tout courrier dans le délai défini</i>	 <i>Une réponse est donnée à toute réclamation dans le délai défini</i>	 <i>« DGTCP-Bonjour »</i>
 TRAITEMENT DU COURRIER, DES PLAINTES ET RECLAMATIONS	 <i>Les paiements des factures sont effectués de manière transparente et équitable</i>	 <i>Votre niveau de satisfaction et vos propositions sont recueillis régulièrement pour améliorer nos prestations</i>	 <i>« 7 jours maximum »</i>	 <i>« 7 jours maximum »</i>
 FOURNITURE DES PRESTATIONS	 <i>Les paiements des factures sont effectués de manière transparente et équitable</i>	 <i>Votre niveau de satisfaction et vos propositions sont recueillis régulièrement pour améliorer nos prestations</i>	 <i>« Programmation des paiements »</i>	 <i>« Avis et Suggestions »</i>

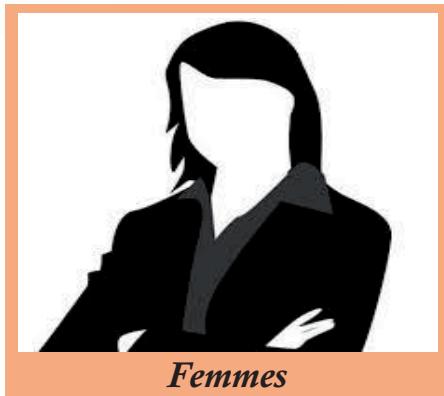
Notre Capital Humain



Hommes

2 409 (60,25%)

*Effectif :
3 990*

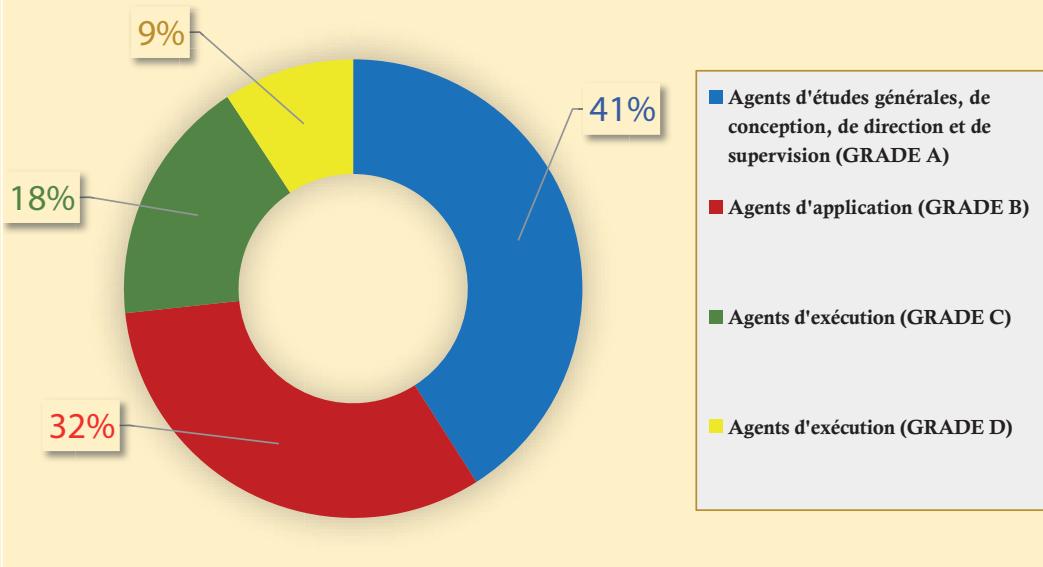


Femmes

1 581 (39,75%)

- ✓ *un effectif diversifié et relativement jeune ;*
- ✓ *un taux d'encadrement élevé.*

REPARTITION PAR GRADE



Nos Valeurs

La spécificité des missions assignées au Trésor Public requiert du personnel des qualités essentielles que sont :

- la dignité ;
- la probité ;
- la disponibilité ;
- la responsabilité ;
- le devoir de réserve ;
- l'impartialité et l'équité ;
- le respect de la hiérarchie ;
- le respect des collaborateurs ;
- la qualité des relations humaines.

Ces valeurs sont consignées dans le Code d'Ethique et de Déontologie du Trésor Public.

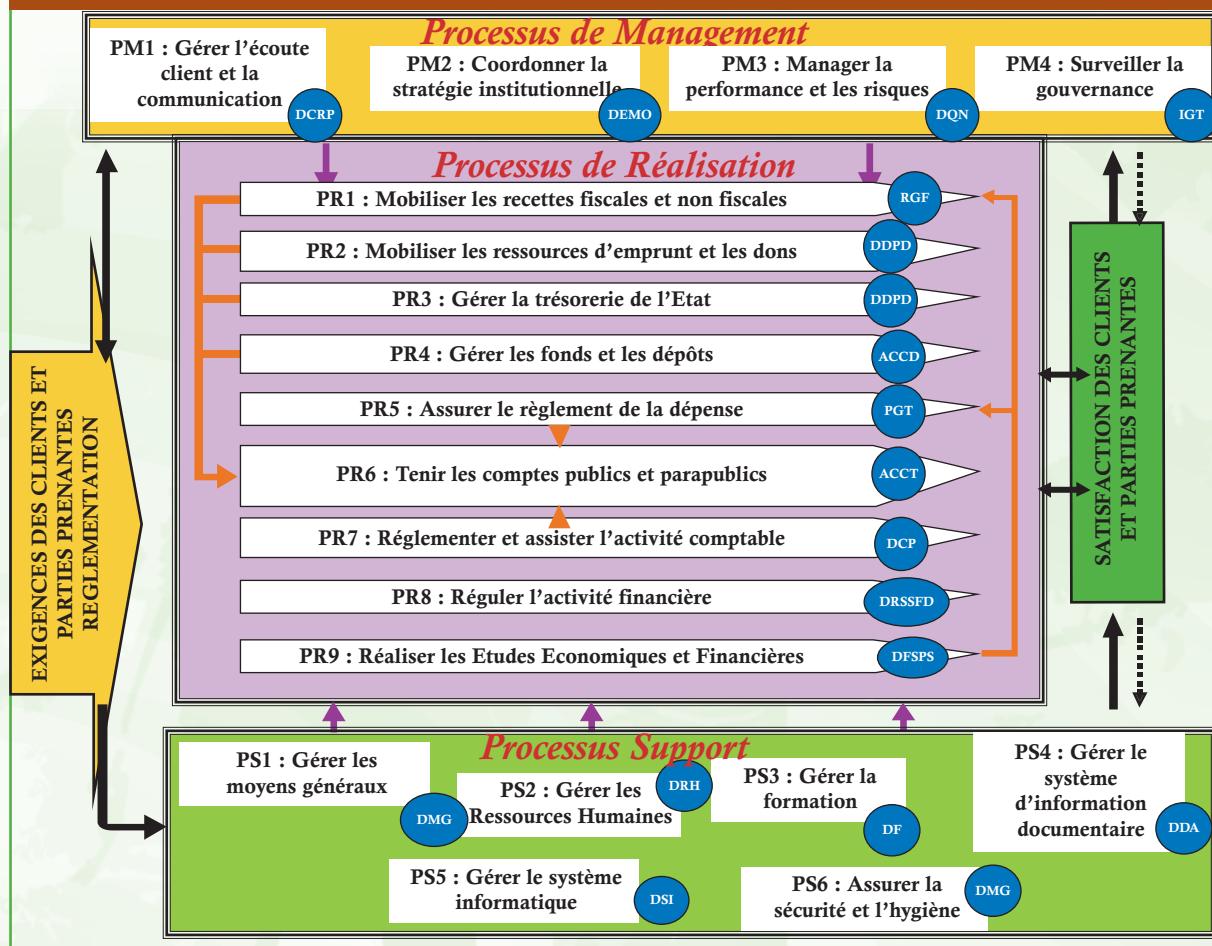
INTRODUCTION

L

a publication du Rapport Annuel répond à la double exigence de dresser le bilan de l'exécution de nos missions et de communiquer sur l'ensemble des actions entreprises au titre d'une gestion.

Le présent rapport met en lumière les réalisations de l'année 2018. Pour tenir compte des impératifs liés à l'engagement du Trésor Public dans la démarche qualité, il est rédigé dans une approche processus.

NOUVELLE CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS DE LA DGTCP version 6



TITRE I

**LES ACTIVITES
DE MANAGEMENT**



CHAPITRE I : LA GESTION DE L'ECOUTE CLIENT ET DE LA COMMUNICATION

Plusieurs actions ont été mises en œuvre dans le cadre de la gestion de l'écoute client et de la communication.

I - L'ECOUTE CLIENT

Cette activité a trait aussi bien au renforcement du dispositif d'écoute client qu'au traitement des requêtes des usagers clients.

A/ LE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF D'ECOUTE CLIENT

Les tâches visant l'amélioration de l'efficacité du dispositif d'écoute client ont concerné, entre autres :

- la désignation de correspondants dans tous les services pour centraliser les plaintes et les réclamations des usagers ;
- l'organisation de revues périodiques et la tenue de séances d'explication sur la "feuille de route du correspondant" ;
- l'opérationnalisation de la plateforme BAOBAB, applicatif en ligne pour le traitement des préoccupations des usagers clients.

A cela, il convient d'ajouter le projet d'ouverture d'un « Centre dédié à l'écoute client du Trésor Public », dont le cadre réglementaire a été mis en place.

B/ LE TRAITEMENT DES REQUETES DES USAGERS CLIENTS

1. Le traitement des plaintes et réclamations

L'essentiel des plaintes et réclamations des usagers clients a fait l'objet de prise en charge. Ainsi :

- sur 17 requêtes internes reçues, 16 ont été soldées, soit un taux d'exécution de 94,11% ;
- sur 15 requêtes externes reçues, 11 ont été satisfaites, soit un taux d'exécution de 73%.

Pour mieux satisfaire les usagers clients, les services ont fait preuve de célérité dans le traitement de leurs plaintes et réclamations.

Sur 354 dossiers de plaintes et réclamations enregistrés par les services, 301 ont été traités dans les délais, soit un taux d'exécution de 85%.

2. Les résultats de l'enquête de perception du Trésor Public par les usagers clients

Une enquête de satisfaction a été effectuée par un cabinet privé, du 2 au 30 juillet 2018. Elle a permis d'évaluer la perception des usagers (internes et externes) sur le Trésor Public et sur son mode de gouvernance.

Il ressort de ce sondage que l'organisation est fort bien appréciée par l'ensemble de ses usagers selon ce qui suit :

- 97% des usagers externes et 98% des usagers internes ont une bonne perception du Trésor Public ;
- 96% des usagers externes et 97% des usagers internes ont une bonne perception du style de management de l'institution.

II - LA COMMUNICATION

Un plan de communication comportant 19 actions a été élaboré et entièrement mis en œuvre au cours de l'année. Au 31 décembre, ce document cadre qui portait aussi bien sur la communication interne qu'externe a enregistré un taux d'exécution de 100%.

A/ LES ACTIONS DE COMMUNICATION INTERNE

En vue d'une parfaite transmission de l'information au sein des services, les activités ci-après ont été réalisées :

1. La diffusion interne de l'information

Elle a principalement reposé sur la publication de la revue « le Trésorier » dont 3 numéros ont été édités au cours de l'année. Ce support constitue un excellent moyen à la disposition des agents afin de s'informer, se former et s'approprier la culture institutionnelle.

De même, les canaux que sont la messagerie professionnelle (@tresor.gouv.ci), le portail Web des agents (www.agents.tresor.gouv.ci) et l'espace intranet ont utilement servi à la transmission des informations et instructions émanant de la Direction Générale et des services.

2. Le suivi des activités de communication des services

Une expertise de communication a été déployée au profit des services. Elle a essentiellement porté sur :

- la confection de visuels dans le cadre de l'organisation d'évènements d'envergure ;
- la maintenance et l'actualisation régulière de l'espace web des agents du Trésor Public.

B/ LES ACTIONS DE COMMUNICATION EXTERNE

Elles ont consisté à la couverture médiatique des manifestations et à la poursuite des actions de promotion de l'image du Trésor Public.

1. La couverture médiatique des manifestations et évènements

Les grands évènements organisés par le Trésor Public en 2018 ont fait l'objet de couverture médiatique. Le traitement de l'information par les différents canaux de presse et la diffusion qui en a été faite ont permis de communiquer largement sur les activités institutionnelles.

En relation avec la presse nationale et internationale, les structures techniques de communication ont pu assurer la coordination de toutes les productions audiovisuelles et multimédia ainsi que la conception des dossiers de presse, des press-books, etc.

2. Les actions de promotion de l'image du Trésor Public

La promotion du « label Trésor » revêt un intérêt stratégique pour la Direction Générale. A travers cette démarche, il est question de rapprocher davantage le Trésor Public de ses partenaires et de créer des rapports solides et pérennes entre l'organisation et l'ensemble de ses usagers-clients.

A cet effet, la confection de gadgets divers a constitué, à côté des évènements publics organisés (séminaires et ateliers), les actions majeures menées en vue d'entretenir l'image de l'institution.

CHAPITRE II : LA COORDINATION DE LA STRATEGIE INSTITUTIONNELLE

La coordination de la stratégie institutionnelle a consisté à faire le suivi des actions planifiées par l'entremise du Plan Stratégique de Développement (PSD) 2016-2020 et du Plan d'Actions 2018 des Processus.

I - LE SUIVI-EVALUATION DU PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT 2016-2020

A/ LES AXES STRATEGIQUES DU PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT 2016-2020



B/ L'ETAT D'EXECUTION DU PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT 2016-2020

Résultant de l'examen du contexte interne et externe et des objectifs stratégiques traduisant la vision du Directeur Général, le PSD 2016-2020 affiche, au 31 décembre 2018, un taux d'exécution de 93%. Ce résultat correspond à la réalisation de 538 tâches sur 578 échues au terme de l'exercice 2018.

II - LE SUIVI-EVALUATION DU PLAN D'ACTIONS 2018 DES PROCESSUS

A/ LA CONTEXTURE DU PLAN D'ACTIONS 2018 DES PROCESSUS

L'élaboration et le suivi-évaluation du Plan d'Actions de l'année 2018 marque la rupture avec le mode de gestion des activités par « Unité Administrative ». La nouvelle architecture de cette boussole épouse les contours de la cartographie des processus, conformément aux exigences de la norme ISO 9001 version 2015.

B/ L'ETAT D'EXECUTION DU PLAN D'ACTIONS 2018 DES PROCESSUS

En fin d'année, la mise en œuvre des actions planifiées a été sanctionnée par un taux de 97,79% qui se situe au-delà de la cible fixée à 90%.

CHAPITRE III : LE MANAGEMENT DE LA PERFORMANCE ET DES RISQUES



POLITIQUE QUALITÉ

DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est un acteur essentiel de la gestion des finances publiques par ses missions de mobilisation des ressources, de règlement des dépenses, de gestion de la trésorerie et de tenue de la comptabilité. Elle assure également la régulation du secteur financier (bancaire, assurances et Systèmes Financiers Décentralisés).

Notre vision de bâtir une administration du Trésor Public plus performante, capable d'accompagner efficacement les efforts de croissance économique de notre pays, ne peut se réaliser sans la prise en compte de notre environnement caractérisé notamment par :

- l'exigence de satisfaire les attentes et les besoins de nos usagers/ clients et partenaires ;
- la nécessité d'adapter notre organisation aux mutations et transformations du cadre légal et réglementaire au niveau de l'Etat et de ses démembrements ;
- la nécessité de lever des fonds sur le marché des capitaux en vue d'accroître les capacités de financement de l'Etat.

Pour relever ces défis, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a mis en place un système de management intégré Qualité - Contrôle Interne - Engagements de service, en vue d'améliorer ses performances en adaptant en permanence son savoir-faire aux normes internationales.

La réalisation d'une telle ambition passe par notre mobilisation autour des orientations stratégiques ci-après :

- 1- accélérer la modernisation de nos outils et méthodes de gestion ;
- 2- accroître les capacités de financement de l'Etat ;
- 3- améliorer la transparence et la gouvernance ;
- 4- renforcer les capacités opérationnelles et le bien-être social du personnel.

Pour ce faire, je m'engage à fournir les ressources nécessaires au développement et à l'amélioration continue de notre Système de Management Intégré.

En conséquence, j'attache du prix à l'appropriation, par tous les services, des outils et méthodes de gestion et au respect rigoureux des exigences des parties intéressées.

J'exhorté donc le Comité de Direction et l'ensemble du personnel à s'impliquer effectivement avec moi dans la réalisation de notre projet commun.

Fait à Abidjan, le 03 Janvier 2017



ASSAHORÉ Konan Jacques
Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique

POLITIQUE QUALITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE - VERSION 4 / JANVIER 2017
B.P. 998 Abidjan - Tél: 20.30.90.20 / 20.30.90.22 - Fax: (225) 20 11 35 07 - Email : info@tresor.gov.ci - Site web : www.tresor.gov.ci

Le suivi de la mise en œuvre du Système de Management de la Qualité s'est articulé autour de deux axes majeurs : l'assistance aux services et le suivi du projet de Certification globale du Trésor Public.

I - L'ASSISTANCE AUX SERVICES

L'assistance aux services a consisté en la revue de processus et du référentiel de contrôle interne et de maîtrise des risques.

A/ LA REVUE DE PROCESSUS

Conformément au plan d'actions du processus « Manager la performance et les risques », une revue a été effectuée le 19 décembre 2018. Elle a permis de retracer le bilan du fonctionnement des activités et d'analyser les performances enregistrées. A l'issue de cette séance, les recommandations devant être appliquées pour l'amélioration du processus ont été formulées.

B/ LA REVUE DU REFERENTIEL DE CONTROLE INTERNE ET DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Cette revue, effectuée au cours du comité Risques du 20 décembre 2018 a permis d'actualiser le profil des risques.

II - LE SUIVI DU PROJET DE CERTIFICATION GLOBALE

Dans la perspective de la Certification globale du Trésor Public envisagée pour l'année 2019, plusieurs activités ont été réalisées :

- les actions de sensibilisation du personnel ;
- l'organisation de panels entre les pilotes de processus et leurs principaux contributeurs.

A/ LA SENSIBILISATION DES SERVICES

Sur la période de janvier à novembre 2018, les responsables et les agents de 16 Circonscriptions Financières ont été sensibilisés aux enjeux de la Certification globale. L'objectif de ces rencontres était de parvenir à la bonne assimilation des méthodes et outils de la démarche qualité par les Postes Comptables ciblés et partant, consolider et harmoniser les bonnes pratiques en matière de contrôle interne et de maîtrise des risques.

Au total, ce sont 13 Circonscriptions Financières de l'intérieur du pays, 3 Circonscriptions d'Abidjan et l'ensemble des chefs de services qui ont bénéficié de ces formations.

B/ L'ORGANISATION DE RENCONTRES D'ECHANGE ET DE PARTAGE ENTRE LES PILOTES DE PROCESSUS ET LEURS PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

Ces rencontres, tenues du 27 au 30 novembre 2018, à l'Institut de Formation et de Renforcement des Capacités DIBY Koffi Charles de Yopougon, se sont articulées autour de 4 panels au cours desquels 2 communications spécifiques ont été faites.

Les communications présentées à cet effet ont porté sur « *Les enjeux du management stratégique pour le Trésor Public* » et « *Le dispositif de veille informationnelle* ».

Pour ce qui est des panels, des réflexions et échanges ont été menées, entre autres, sur :

- la contribution des Trésoriers Généraux au fonctionnement et à la performance des processus ;
- la mobilisation des contributeurs au fonctionnement et à la performance des processus ;
- l'appropriation des outils et méthodes du management de la qualité par les acteurs des processus.

CHAPITRE IV :LA SURVEILLANCE DE LA GOUVERNANCE

La surveillance de la gouvernance s'est traduite par la réalisation de missions d'inspection et d'audit.

I - LES MISSIONS D'INSPECTION

De façon générale, les missions de contrôle effectuées sur l'ensemble des structures ont permis de relever une bonne observance, par les acteurs, des règles et principes de gestion en matière comptable, financière et administrative. Ces contrôles se sont déroulés sur place ou à distance.

A/ LE CONTROLE IN SITU

Sur une prévision annuelle de 300 missions d'inspection, ce sont au total 490 missions qui ont finalement été exécutées, soit un taux de réalisation de 131%. La mise œuvre des recommandations issues de ces missions affiche un taux de 57%.

A ces contrôles, s'ajoutent ceux effectués par les Postes Comptables Généraux et les Trésoreries Générales sur leurs structures rattachées respectives, portant le total des inspections effectuées au cours de l'année à 792.

B/ LE CONTROLE A DISTANCE

Pour le suivi à distance des Postes Comptables, deux importants outils ont été mis en place en 2018. Ils devraient progressivement favoriser un meilleur suivi du réseau.

- le dispositif informatique de contrôle à distance des postes**

Cet outil est en phase de conception et consacrera, à terme, la surveillance à distance de certains indicateurs de qualité et de performance. Il devrait ainsi permettre de mieux cibler les missions in situ et d'en minimiser les coûts.

- le logiciel d'inspection LINX pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations des missions de vérification**

Déployé au cours du deuxième trimestre de l'année 2018 auprès de 75 sites pilotes, le logiciel LINX a véritablement contribué à :

- la numérisation de plusieurs recommandations ainsi qu'au suivi-évaluation de leur mise en œuvre ;
- la réduction du nombre des missions de suivi-évaluation des recommandations et partant, à l'optimisation des coûts y afférents ;
- la couverture de l'ensemble des Postes Comptables des Etablissements Publics Nationaux et des Paieries à l'étranger.

II - LES MISSIONS D'AUDIT

Réalisées auprès de 8 grands services, les missions d'audit ont permis de mettre en relief plusieurs insuffisances et faiblesses. Le suivi régulier de la mise en œuvre des recommandations induites a permis de corriger de nombreuses anomalies.

A/ LE PERIMETRE ET LES CONSTATS

Principalement axé sur « la mobilisation des ressources intérieures », le plan d'audit pour l'année 2018 comportait 7 missions auxquelles s'est greffée 1 mission hors plan d'audit. A la date du 31 décembre 2018, 6 missions ont été effectivement réalisées sur les 8 prévues, soit un taux d'exécution de 75%.

Les missions d'audit étaient en rapport avec des évaluations portant sur :

- les activités de mobilisation de l'épargne privée ;
- le dispositif de mobilisation des recettes propres des Collectivités Territoriales ;
- le dispositif de mobilisation des recettes propres des Etablissements Publics Nationaux ;
- le dispositif de mobilisation des recettes fiscales et non fiscales ;
- la conformité documentaire des processus ;
- le dispositif de production des statistiques économiques et financières par les services.

Les principaux constats ont concerné :

- l'insuffisance de ressources humaines et matérielles pour mener les activités de prospection et de mobilisation de l'épargne privée ;
- l'absence de lead des Comptables Publics et des régisseurs sur les recettes des collectivités qui font, dans certains cas, l'objet de recouvrement par des structures privées ;
- la non opérationnalité de 11 Régies de recettes régulièrement créées ;
- la non mise à jour des tableaux de bord des processus et des matrices de déclinaison, des plans d'actions des processus et des canevas de reporting sur le système de management de la qualité-engagement de service et contrôle interne ;
- la transmission hors délai, aux services centralisateurs, des données statistiques des structures.

B/ LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS D'AUDIT

L'évaluation de la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit révèle que sur les 125 recommandations formulées, 115 ont été appliquées à la date du 31 décembre 2018, soit un taux de réalisation de 92%.

Elles ont trait :

- au renforcement des effectifs des agences de l'ACCD et à l'allocation de ressources financières pour la promotion des produits d'épargne privée ;
- aux mesures à prendre afin de faire respecter les textes légaux et réglementaires en matière de recouvrement des deniers publics et plus particulièrement les dispositions de la loi n°2003-489 du 26 décembre 2003 qui fait du Trésorier l'attributaire des opérations de recouvrement ;
- à l'automatisation du circuit de production des données statistiques, économiques et financières ;
- etc.

TITRE II

LES ACTIVITES OPERATIONNELLES

CHAPITRE I : L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'Etat, le Trésor Public a enregistré les résultats ci-après :

I - LES RECETTES

Les recettes mobilisées s'élèvent à 5 780 313 289 125 FCFA et se déclinent principalement en recettes intérieures et extérieures.

A/ LES RECETTES INTERIEURES

Les recettes intérieures s'évaluent à 3 831 168 686 416 FCFA, soit 66,28 % du montant global. Elles se composent de :

- recettes fiscales ;
- recettes non fiscales ;
- recettes sur marché financier intérieur ;
- recettes exceptionnelles ;
- versements des entreprises.

1. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales ont été recouvrées à hauteur de 3 203 300 062 997 FCFA, correspondant à 55,42 % du montant global des recettes.

2. Les recettes non fiscales

Les recettes non fiscales se présentent à 129 690 504 716 FCFA, soit 2,24 % du total des recettes.

3. Les recettes d'emprunt intérieur

Les différents appels de fonds émis sur le marché intérieur ont permis de mobiliser 476 357 638 354 FCFA, soit 8,24 % de l'ensemble des réalisations.

4. Les recettes exceptionnelles

Le cumul des recettes exceptionnelles se chiffre à 1 897 905 254 FCFA, soit 0,03 % du montant total des recettes.

5. Les versements des entreprises

Les versements effectués par les entreprises affichent un montant de 19 922 575 095 FCFA, soit 0,34% des mobilisations.

B/ LES RECETTES EXTERIEURES

Les recettes extérieures sont estimées à 1 949 144 602 709 FCFA et correspondent à 33,72 % des recettes mobilisées. Elles sont constituées de :

- recettes d'appui budgétaire ;
- recettes sur projet ;
- divers autres financements.

1. Les recettes d'appui budgétaire

La mobilisation des ressources en appui au budget de l'Etat a permis de recueillir 395 326 427 507 FCFA. Cette somme représente 6,84 % des recettes globales et se repartit entre :

- | | |
|---|--------------------------|
| - les dons programmes | : 184 178 129 763 FCFA ; |
| - les emprunts programmes FMI | : 154 440 355 554 FCFA ; |
| - les emprunts programmes Banque Mondiale | : 56 674 684 800 FCFA ; |
| - les recettes exceptionnelles | : 33 257 390 FCFA. |

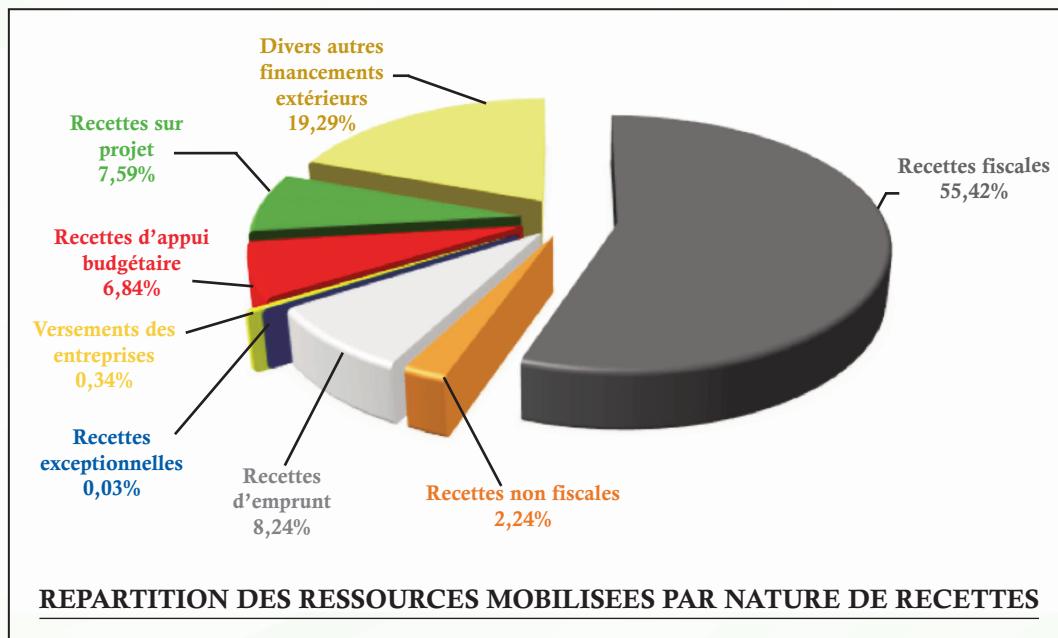
2. Les recettes sur projet

Les recettes extérieures pour le financement de projets s'évaluent à 438 691 275 202 FCFA. Ces ressources, représentant 7,59 % des recettes globales, sont décomposées en :

- | | |
|--------------------|-------------------------|
| - dons projets | : 18 166 931 099 FCFA ; |
| - emprunts projets | : 420 524 344 103 FCFA. |

3. Les autres financements

Les divers autres financements obtenus sur le marché s'établissent à 1 115 126 900 000 FCFA, soit 19,29 % des recettes globales.



II - LES DEPENSES

Les dépenses de l'exercice 2018 sont estimées à 5 883 878 085 963 FCFA. Ce montant se repartit entre le service de la dette, les charges d'investissement et les dépenses ordinaires.

A/ LES DEPENSES D'EMPRUNT

Les charges liées à la dette de l'Etat ont été réglées pour un montant de 1 684 625 972 017 FCFA, soit 28,63 % des dépenses totales. Elles sont constituées aussi bien de la dette intérieure que de la dette extérieure ainsi que des prises de participation à l'extérieur auxquelles s'ajoutent les autres charges exceptionnelles.

1. La dette intérieure

Au titre de la dette intérieure, les règlements effectués par le Trésor Public s'élèvent à 1 055 439 793 252 FCFA et représentent près de 17,94 % des dépenses totales.

2. La dette extérieure

L'apurement de la dette extérieure a été fait à hauteur de 10,25% des dépenses globales, soit 602 993 753 125 FCFA.

3. Les prises de participation à l'extérieur et les autres charges exceptionnelles

Chiffrées à 26 192 425 640 FCFA, les prises de participation à l'extérieur et les autres charges exceptionnelles cumulent environ 0,45 % du total des dépenses.

B/ LES DEPENSES ORDINAIRES

Les dépenses ordinaires affichent un montant de 2 762 922 295 209 FCFA, soit 46,96 % des dépenses totales. Elles sont constituées de :

- dépenses de personnel : 1 621 803 838 544 FCFA ;
- autres dépenses de fonctionnement : 1 141 118 456 665 FCFA.

C/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

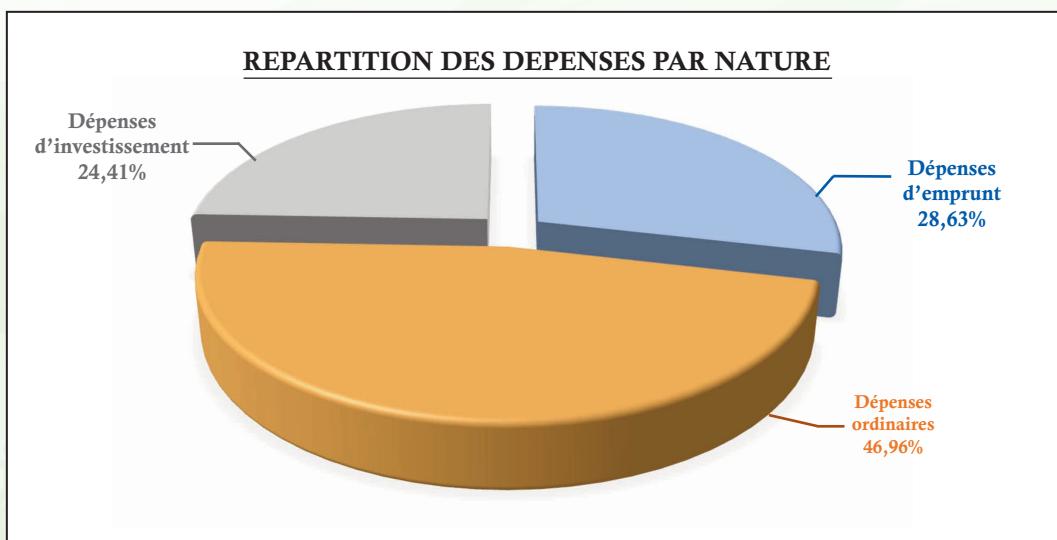
En ce qui concerne les investissements, les charges supportées par l'Etat se situent à 1 436 329 818 737 FCFA et représentent 24,41 % des dépenses totales. Tous ces investissements ont eu lieu aussi bien sur financement intérieur que sur financement extérieur.

1. Les investissements sur financement intérieur

Les investissements sur financement intérieur ont atteint 821 357 426 941 FCFA pour une part de 13,96 % du montant total des dépenses.

2. Les investissements sur financement extérieur

Au niveau des investissements sur financement extérieur, le montant relevé est de 614 972 391 796 FCFA, soit 10,45 % des dépenses globales.



En définitive, en tenant compte du solde des comptes spéciaux du Trésor (Cf. annexe), la gestion du budget 2018 fait ressortir un solde déficitaire de 103 564 796 838 FCFA.

CHAPITRE II : LA GESTION DE LA TRESORERIE DE L'ETAT

La gestion de la trésorerie met en relief la situation des ressources, des décaissements et des subventions accordées par l'Etat aux Sociétés d'Etat (SODE) et à certaines entreprises.

I - LES RESSOURCES

A/ LES RESSOURCES DU COMPTE PRINCIPAL

Les recettes nivélées par le Receveur Général des Finances sur le compte principal de l'Etat, au titre des recettes de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale des Douanes, sont de 1 719 375 728 957 FCFA.

Au 31 décembre 2018, le compte principal de l'Etat, ouvert dans les livres de la BCEAO, affichait un solde nul.

B/ LES AUTRES RESSOURCES

Les autres ressources s'élèvent à 1 619 851 516 802 FCFA et concernent :

- les obligations cautionnées reçues de la Recette Principale des Douanes : 443 022 921 157 FCFA ;
- le cautionnement électoral : 113 600 000 FCFA ;
- le cautionnement des Comptables Publics : 47 801 166 FCFA ;
- les recettes de compensation des clients de l'ACCD : 1 034 201 975 256 FCFA ;
- les avances de trésorerie consenties par l'ACCD : 818 579 124 288 FCFA ;
- les avances de trésorerie consenties par les autres banques : 210 137 316 635 FCFA.

II - LES DECAISSEMENTS

A/ LES DECAISSEMENTS AU NIVEAU DE L'ETAT CENTRAL

Il s'agit des approvisionnements effectués par l'Etat en faveur des Postes Comptables Généraux et des Postes Comptables Déconcentrés, pour le compte de leurs opérations quotidiennes (le règlement des mandats ou factures, le paiement des salaires, la gestion des charges ordinaires, etc.).

Le montant global des décaissements, fait à hauteur de 3 620 598 151 911 FCFA, a permis d'approvisionner :

- les Postes Comptables Généraux, pour un montant de 3 407 942 095 855 FCFA ;
- les Postes Comptables Déconcentrés, pour un montant de 212 656 056 056 FCFA.

B/ LES AUTRES DECAISSEMENTS

Le cumul des autres décaissements est de 2 012 872 741 943 FCFA. Il se décompose comme suit :

- débits supportés par l'ACCT pour le compte de l'ACCD : 1 034 201 975 256 FCFA ;
- avances remboursées à l'ACCD : 768 533 450 052 FCFA ;
- avances remboursées aux autres Banques : 210 137 316 635 FCFA.

III - LES SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ETAT AUX SOCIETES D'ETAT ET A CERTAINES ENTREPRISES

Les Sociétés d'Etat (SODE) et certaines entreprises ont bénéficié des subventions de l'Etat à hauteur de 258 730 667 914 FCFA.

Au 31 décembre 2018, le montant des fonds mis à leur disposition se situe à 354 540 109 965 FCFA, correspondant à 137,03% du montant prévisionnel.

CHAPITRE III : LA GESTION DES FONDS ET DES DEPOTS

Au 31 décembre 2018, le réseau de la Banque des Dépôts du Trésor Public était constitué de 41 Agences, 5 Guichets avancés et 1 Bureau de change manuel.

La gestion des fonds et des dépôts par ce dispositif s'apprécie à travers le suivi des dépôts et le suivi des mouvements de fonds divers (avances de trésorerie, transferts de fonds à l'étranger, approvisionnements et nivelllements de fonds).

I - LE SUIVI DES DEPOTS

Au cours de cet exercice, 7 856 nouveaux comptes ont été ouverts tandis que 763 comptes ont fait l'objet de clôture.

Ainsi, le nombre de comptes bancaires existant dans le réseau, au 31 décembre 2018 est de 76 421 contre 68 565 à fin 2017, soit un accroissement de 11,46%.

L'encours des dépôts globaux à fin décembre 2018 s'établit à 786 815 265 267 FCFA contre 489 299 673 369 FCFA en 2017, soit une hausse de 60,80%. Ces dépôts sont constitués aussi bien des fonds des structures publiques (740 583 589 206 FCFA) que des fonds de la clientèle privée (46 231 676 061 FCFA).

II - LE SUIVI DES AVANCES DE TRESORERIE ET DES TRANSFERTS DE FONDS A L'ETRANGER

Les avances de trésorerie accordées à l'Agence Comptable Centrale du Trésor au cours de l'année 2018 s'établissent à 820 272 569 600 FCFA contre 665 716 368 527 FCFA en 2017, soit une hausse de 23,21%.

Pour ce qui est des transferts de fonds à l'étranger, leur montant s'élève à 30 774 517 547 FCFA contre 40 580 773 581 FCFA en 2017, soit une baisse 24%.

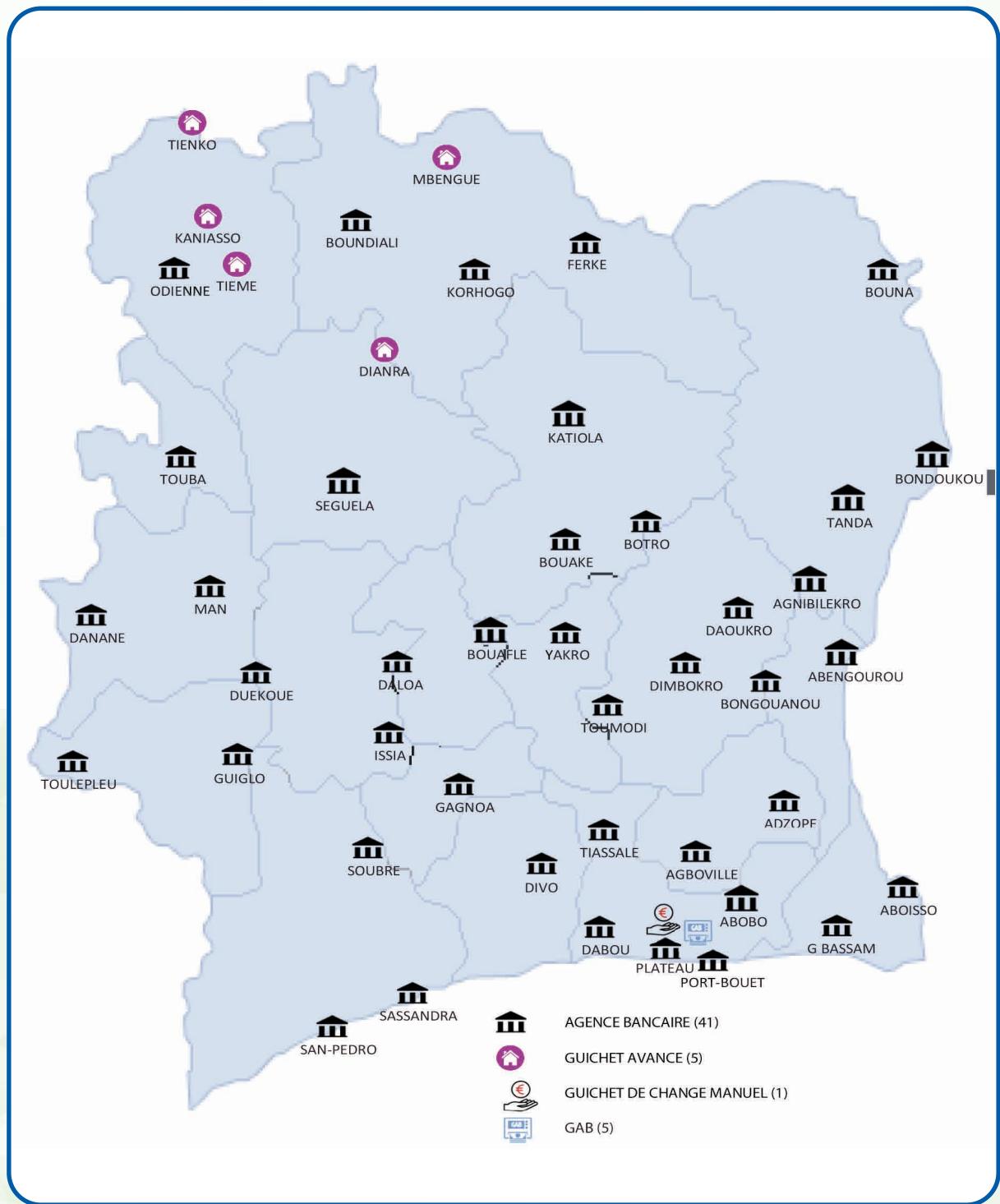
III - LA GESTION DES APPROVISIONNEMENTS ET DES NIVELLEMENTS

Les approvisionnements des agences par le Siège ont été effectués en fonction des besoins réels de chaque poste. Leur montant total au titre de cet exercice se chiffre à 126 264 208 000 FCFA contre 88 727 980 500 FCFA en 2017, soit une hausse de 42,30 %, justifiée par l'accroissement du nombre des agences.

Les nivelllements des agences vers le siège sont de 104 272 481 500 FCFA contre 46 618 989 300 FCFA en 2017, soit une croissance de 123,67%, expliquée par deux raisons essentielles :

- le strict respect, par les gestionnaires, des seuils d'encaisse fixés à chaque agence ;
- la régularité des nivelllements des fonds des agences sur le Siège.

Le réseau des Agences de la Banque des Dépôts du Trésor Public



Source : DGTCP/ACCD

CHAPITRE IV : LA REGLEMENTATION ET L'ASSISTANCE DE L'ACTIVITE COMPTABLE

Le pilotage des activités liées à la réglementation et à l’assistance de l’activité comptable a conduit à la réalisation de trois activités majeures :

- la réglementation comptable ;
- l’assistance à l’activité comptable ;
- la reddition des comptes.

I - LA REGLEMENTATION

Afin de renforcer la réglementation comptable, 13 instructions et 6 notes techniques ont été élaborées et validées au cours de l’année.

A/ LES INSTRUCTIONS COMPTABLES

Ces instructions comptables, ci-après énumérées, ont permis d’acter de nouvelles procédures et de renforcer la nomenclature comptable existante :

- Instruction comptable n°00003/MEF/DGTCP/DCP du 5 janvier 2018 relative à la comptabilisation des opérations du Siège de l’Agence Comptable Centrale des Dépôts ;
- Instruction comptable n°00004/MEF/DGTCP/DCP du 5 janvier 2018 relative aux procédures de comptabilisation des opérations des Agences de l’Agence Comptable Centrale des Dépôts ;
- Instruction comptable n°01115/MEF/DGTCP/DCP du 31 janvier 2018 portant cofinancement du programme d’entretien communal par les Bailleurs de Fonds et les Collectivités Territoriales bénéficiaires ;
- Instruction comptable n°01128/MEF/DGTCP/DCP du 31 janvier 2018 relative à la déconcentration du SIGFiP dans les Agences Comptables de Projets Cofinancés ;
- Instruction comptable n°01516/MEF/DGTCP/DCP du 13 février 2018 complétant les dispositions de l’instruction comptable n°5990/DGTCP/DCP du 13 novembre 2008 ;
- Instruction comptable n°03209/MEF/DGTCP/DCP du 4 avril 2018 relative à la procédure de comptabilisation du droit unique de sortie sur les exportations d’anacarde ;
- Instruction comptable n°065/MEF/DGTCP/DCP du 30 avril 2018 relative à la régularisation comptable des soldes des comptes 362.xxx, 40x.xxx, 462.xxx, 470.xxx et 487.xxx portant sur les gestions 2010 et antérieures ;
- Instruction comptable n°05267/MEF/DGTCP/DCP du 23 mai 2018 portant comptabilisation des opérations relatives aux placements de trésorerie ;

- Instruction comptable modificative n°05599/MEF/DGTCP/DCP du 31 mai 2018 portant détermination du nouveau circuit de trésorerie relatif au remboursement des crédits de la Taxe sur la Valeur Ajoutée recouvrée par des receveurs des impôts et des douanes ;
- Instruction comptable modificative n°06613/MEF/DGTCP/DCP du 29 juin 2018 relative au traitement par les Payeurs à l'étranger, de bons et obligations inscrits en compte courant à l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD) ;
- Instruction comptable modificative n°07095/MEF/DGTCP/DCP du 13 juillet 2018 relative aux modalités de répartition et de gestion des fonds des greffes des juridictions ;
- Instruction comptable modificative n°10336/MEF/DGTCP/DCP du 18 octobre 2018 relative à la réglementation des rectifications d'écritures comptables dans les Postes Comptables à l'étranger ;
- Instruction comptable n°1328/MEF/DGTCP du 31 décembre 2018 portant options nouvelles applicables à l'ensemble des Postes Comptables à partir de la gestion 2019.

B/ LES NOTES TECHNIQUES

Produites dans l'optique d'apporter plus de clarté aux différentes procédures comptables, les notes techniques élaborées et validées au cours de la période sous revue, sont ainsi répertoriées :

- Note technique n°00049/MEF/DGTCP/DCP du 3 janvier 2018 relative au traitement comptable des opérations de dépenses des Postes Comptables dans la phase pilote du Compte Unique du Trésor ;
- Note technique n°00787/MEF/DGTCP/DCP du 18 janvier 2018 relative au fonctionnement des comptes bancaires divisionnaires de recettes des Postes Comptables logés dans les livres de l'ACCD, dans le cadre du Compte Unique du Trésor ;
- Note technique n°01515/MEF/DGTCP/DCP du 13 février 2018 relative à l'aménagement des comptes de prise en charge des impôts enrôlés dans les Postes Comptables du Trésor ;
- Note technique n°02778/MEF/DGTCP/DCP du 22 mars 2018 relative aux périodes et horaires de traitement des opérations dans le SyGACUT ;
- Note technique n°10337/MEF/DGTCP/DCP du 18 octobre 2018 relative à la procédure de comptabilisation du paiement des cotisations sociales au profit de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) pour le compte des Paieries à l'étranger ;
- Note technique n°13282/MEF/DGTCP/DCP du 31 décembre 2018 relative à la comptabilisation de la retenue de l'impôt sur le bénéfice non commercial (BNC) opérée par les agents comptables C2D sur les factures des opérateurs économiques non-résidents sur le territoire national.

II - L'ASSISTANCE A L'ACTIVITE COMPTABLE

L'assistance à l'activité comptable a permis de :

- apporter un appui technique aux Postes Comptables ;
- paramétrier et gérer les applications.

A/ L'APPUI TECHNIQUE AUX POSTES COMPTABLES

Les postes comptables ont bénéficié d'appuis techniques à distance et d'appuis techniques sur place.

1. L'appui technique à distance

Il a permis de faire le suivi de :

- 2 623 Postes Comptables de l'Etat ;
- 388 Postes Comptables des Collectivités Territoriales ;
- l'ensemble des Agences Comptables auprès des EPN.

Cette assistance a porté en substance sur les questions relatives aux procédures comptables, à la saisie dans ASTER et dans ALJASTER et à l'application des instructions comptables et notes techniques.

2. L'appui technique sur place

Il a été réalisé auprès des :

- Paieries à l'étranger dans le cadre du contrôle de la Balance Générale des Comptes ;
- Agences de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts lors de la mise en œuvre de la nouvelle instruction comptable réglementant leurs opérations ;
- Postes Comptables du Trésor et des Impôts en vue de l'utilisation des scanners des chèques dans le cadre de l'opérationnalisation du Compte Unique du Trésor.

En sus, 3 autres assistances ont été effectuées dans certains services et ont porté respectivement sur le déploiement du SyGACUT, l'évaluation de l'exploitation du SIGCOT et l'installation du SIGEPN dans les 8 EPN de l'intérieur du pays.

B/ LE PARAMETRAGE ET LA GESTION DES APPLICATIONS

Les activités de paramétrage et de gestion des applications ont conduit aux résultats suivants :

- paramétrage de 13 Instructions Comptables et de 6 Notes Techniques ;
- codification de 20 nouveaux Postes Comptables (4 agences ACCD, 1 Trésorerie, 8 Agences Comptables de Projets, 7 Agences Comptables d'EPN) ;
- habilitation de plusieurs agents dans ALJASTER et SIGCOT ;

- déversement des données de l'application ALJASTER vers ASTER ;
- élaboration des tables de passage de GUOAR vers ASTER et de SYDAM WORLD vers ASTER ;
- création de tiers, nécessaires à la saisie de la comptabilité dans ASTER et ALJASTER.

III - LA REDDITION DES COMPTES

Sur 306 comptes de gestion et comptes financiers attendus, 245 ont été produits, soit un taux de 83%.

CHAPITRE V : LA REGULATION DU SECTEUR FINANCIER

La mission de régulation du secteur financier a consisté au suivi des activités des secteurs ci-après :

- Banques et Etablissements Financiers ;
- Compagnies d'Assurances ;
- Systèmes Financiers Décentralisés.

I - LE SECTEUR DES BANQUES ET DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS

A/ L'ELABORATION DES PROJETS DE TEXTES REGLEMENTAIRES

Relativement à l'application des mesures arrêtées par la Commission Bancaire de l'UMOA à l'issue du contrôle des banques, 12 arrêtés ont été initiés dont :

- 9 arrêtés portant dérogation à la condition de nationalité au profit de 9 établissements de crédit ;
- 1 arrêté portant prorogation de la durée de la liquidation et du mandat du liquidateur de la BFA ;
- 1 arrêté portant autorisation préalable pour la modification de la structure de l'actionnariat de CBI-CI ;
- 1 arrêté portant modification de la dénomination sociale de la SGBCI en SGCI.

Par ailleurs, 1 arrêté d'agrément en faveur de la compagnie SIRIUS CAPITAL FOR AFRICA en qualité d'intermédiaire en opérations de banque a été élaboré et signé.

B/ LA PROMOTION DE LA BANCARISATION

Le Trésor Public a poursuivi en 2018 son objectif stratégique visant à créer les conditions d'un accès facile et pratique des populations aux services bancaires divers.

Aussi, en réponse à la faiblesse du taux de bancarisation en Côte d'Ivoire (19,7% en 2018), 4 campagnes de sensibilisation et de promotion des produits financiers ont été organisées dans les régions de San-Pedro, du Goh, de l'Indénié-Djuablin et du Tonkpi.

C/ LES AUTRES ACTIVITES DE SUPERVISION DU SECTEUR BANCAIRE

1. Les missions de vérification

Dans le cadre de ses vérifications, la Commission Bancaire a transmis au Ministre de l'Économie et des Finances, 5 rapports de contrôles effectués dans les banques suivantes : NSIA Bank, SIB, BNI, BACI et VERSUS Bank.

Les recommandations et mesures correctives mises à la charge des structures sus-visées font l'objet d'un suivi sanctionné par des rapports périodiques.

2. La gestion des incidents de paiement

2 037 cas d'incidents de paiement d'un montant de 5 620 014 907 FCFA ont été traités :

- 1 422 dossiers portants sur 5 272 040 372 FCFA ont été exonérés ;
- 615 dossiers portant sur 347 974 529 FCFA ont fait l'objet de pénalités libératoires à concurrence de 34 218 000 FCFA.

3. Le fonctionnement des Comités

Concernant le Cadre Permanent de Concertation (CPC) réunissant l'Administration Financière Publique et l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI), 3 sessions se sont tenues. Il en est ressorti plusieurs points de blocage inhérents à la mise en œuvre de la convention-cadre entre l'Administration Financière Publique et l'APBEF-CI. A cet égard une note identifiant les difficultés et présentant les mesures de mitigation a été adressée à la hiérarchie.

Par ailleurs, 48 rencontres se sont déroulées dans le cadre des Comités de recouvrement « Etat de Côte d'Ivoire/BFA » et « Etat de Côte d'Ivoire/BNI ». Elles portaient sur la revue du portefeuille et le reporting des créances cédées à l'État.

II - LE SECTEUR DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES

Les activités de surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) ont porté notamment sur le traitement des autorisations d'exercer et des autorisations diverses ainsi que les mesures d'assainissement du secteur.

A/ LE TRAITEMENT DES DOSSIERS D'AUTORISATION D'EXERCER

1. Les demandes d'agrément

Le Trésor Public a reçu et traité 21 dossiers de demandes d'agrément dont 12 nouveaux dossiers et 9 au titre de l'instruction des éléments complémentaires.

2. Les demandes de dérogation à la condition de nationalité

Il a été instruit 16 demandes de dérogation à la condition de nationalité. Etaient concernées, les compagnies suivantes : ADVANS-CI SA, AMIFA-CI SA, FIRST NATIONAL-CI SA, MICROCRED-CI SA, PAMF CI SA, ADEC-SA.

3. Les demandes de changement de dénomination sociale

2 demandes au titre du changement de dénomination ont été instruites pour le compte des structures MICROCRED-CI SA et ADEC SA.

4. Les demandes d'approbation des Commissaires aux comptes

10 demandes d'approbation des Commissaires aux comptes ont été instruites dont 5 ont obtenu l'approbation du Ministre de l'Économie et des Finances. Elles concernent CEFIS SA, REMU-CI, CEDAICI SA, AEI-SA et CELPAID SA.

5. Le changement de la structure du capital

Le SFD « MIMOYE FINANCES SA » a formulé une demande de changement de la structure de son capital dans le cadre d'un processus de restructuration. Au 31 décembre 2018, cette demande demeurait en cours d'instruction.

B/ LES RETRAITS D'AGREMENT ET LA FERMETURE DES CAISSES ILLICITES

6 structures ont fait l'objet de retrait d'agrément. Ce sont la MUTAS-RCEMAF et ses caisses de base, la Caisse Populaire des Femmes de Côte d'Ivoire (CPFCI).

Par ailleurs, 2 requêtes relatives aux demandes d'avis conforme ont été adressées à la BCEAO pour le retrait des agréments à la Caisse d'Épargne et de Crédit d'Odienné (CECO) et à la Caisse Nationale pour la Relance des Initiatives (CANARI).

C/ LE CONTROLE DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES

Deux types de contrôles ont été exercés sur les SFD. Il s'agit du contrôle sur pièces et du contrôle sur place.

1. Le contrôle sur pièces

Il a porté sur le contrôle interne des SFD et le suivi des structures en redressement.

a) Le suivi du contrôle interne des SFD

Il s'agit d'une part, de veiller à la réalisation des contrôles internes au sein des SFD, notamment les réseaux et les sociétés anonymes et d'autre part, d'examiner les rapports des contrôles effectués et de constituer les dossiers permanents des SFD.

- la surveillance déléguée**

Le point de transmission des rapports des SFD est le suivant :

- 47 programmes prévisionnels des SFD ont été transmis sur un total de 47 attendus, soit un taux de 100% ;
- 20 rapports globaux ont été réceptionnés sur 44 attendus ;
- 398 rapports de contrôle interne ont été réceptionnés.

- l'exploitation des rapports de contrôle interne des SFD**

204 rapports de contrôle interne de SFD ont été analysés par les chargés de portefeuille, soit un taux d'analyse de 51,25% contre 19% en 2017. Les constats majeurs relevés sont :

- le niveau élevé des dégradations du portefeuille de crédits ;
- le non-respect du taux de l'usure ;
- la défaillance des dispositifs de contrôle interne ;
- le mauvais paramétrage des Systèmes d'Information et de Gestion pour le calcul des ratios de liquidité et de couverture des emplois à moyen et long terme par les ressources stables ;
- le faible taux de transformation de l'épargne en crédit, notamment en ce qui concerne les coopératives d'épargne et de crédit ;
- l'insuffisance des garanties prises sur les crédits consentis ;
- la non maîtrise des charges d'exploitation ;
- le non-respect de plusieurs procédures opérationnelles de gestion.

b) Le suivi des structures en redressement

A l'issue des séances d'évaluation des états de mise en œuvre des recommandations par les SFD sous surveillance rapprochée, il ressort que toutes les structures n'ont pas exécutées la totalité des recommandations mises à leur charge. Le taux de réalisation est de 71,85%.

Aussi, à la date du 31 décembre 2018, 16 SFD en activité sont sous recommandations à l'issue des contrôles et font l'objet de suivi. 15 structures sur les 16 transmettent régulièrement les matrices de recommandations avec un taux de réalisation de 65,69 %.

2. Le contrôle sur place

8 contrôles globaux et 12 contrôles ciblés ont été réalisés sur une prévision totale de 20 missions, soit un taux d'exécution de 100%.

Les manquements à la règle relevés par les vérifications portent sur :

- le non-respect du taux de l'usure par certains SFD ;
- la dégradation prononcée du portefeuille de crédits ;
- l'utilisation des dépôts de garantie pour rembourser des échéances impayées ;
- le non-respect des règles de déclassement des crédits, en créances en souffrance ;
- la sous-capitalisation des institutions au regard du niveau des actifs ;
- la non-dérogation du Ministre de l'Économie et des Finances à la condition de nationalité pour certains administrateurs ;
- l'absence d'approbation de certains commissaires aux comptes par le Ministre de l'Economie et des Finances.

III - LE SECTEUR DES ASSURANCES

La surveillance des compagnies d'assurance s'effectue à travers le traitement des demandes d'agrément et divers contrôles effectués sur lesdites structures.

A/ LES AGREMENTS ET AUTRES AUTORISATIONS

Les agréments et autorisations accordés au cours de l'année sont répertoriés dans le tableau ci-après :

LIBELLES	DEMANDES TRAITÉES	DEMANDES SATISFAITES	PROPORTIONS
AGREMENT DE COMPAGNIES D'ASSURANCE	1	0	0%
AGREMENT DE COURTIERS ET SOCIETES DE COURTAGE D'ASSURANCES	190	47	24,73%
DEMANDE DE CARTES PROFESSIONNELLES D'AGENTS	469	144	30,70%
Total	660	191	28,93%

Source : DGTCP/DA

Pour un total de 660 demandes traitées, 191 ont fait l'objet d'agréments ou d'autorisations diverses.

B/ LE CONTROLE DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

21 sociétés d'assurance non vie opérant sur le marché ont été contrôlées. La vérification a porté sur :

- la revue du programme de réassurance ;
- le paiement des sinistres ;
- la mise en place du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

Il ressort du rapport de synthèse établi à cet effet que :

- 1 compagnie sur les 21 contrôlées n'a pas produit de plan de réassurance conformément à la note circulaire ;
- le rythme de paiement des sinistres demeure lent ;
- le dispositif de la LBC/FT n'est pas opérationnel dans 50% des sociétés contrôlées.

IV - LE SECTEUR DES FINANCES EXTERIEURES

La surveillance des opérations financières avec l'étranger s'opère sur :

- les exportations de marchandises ;
- les comptes en devises ;
- les bureaux de change manuel ;
- les investissements et emprunts étrangers ;
- les activités de change ;
- le rapatriement des recettes d'exportation.

A/ LES EXPORTATIONS DE MARCHANDISES

1. Les exportations de marchandises avec paiement en Franc CFA

15 681 demandes d'engagement de change en ligne d'un montant de 643 644 327 799 FCFA ont été traitées.

2. Les exportations de marchandises sans paiement

411 demandes d'engagement de change en ligne portant sur des exportations sans paiement d'un montant de 74 208 397 344 FCFA ont été traitées.

3. Les exportations de l'or non monétaire

20 097,634 kg d'or monétaire d'une valeur de 454,941 milliards FCFA ont été exportés.

Pays de destination des exportations d'or non monétaire en 2018

PAYS DE DESTINATION	QUANTITE D'OR NON MONETAIRE	MONTANT (milliards de FCFA)	PART EN VALEUR
	(Kg)		
Suisse	11 118,75	250,167	55,00%
Afrique du sud	7 038,07	160,934	35,40%
Inde	1 909,84	43,166	9,50%
Liban	10,122	0,219	0,00%
Dubaï	8,03	0,172	0,00%
Emirats Arabes Unis	6,638	0,155	0,00%
Turquie	2,184	0,043	0,00%
Pays-Bas	2,001	0,043	0,00%
Sénégal	1,991	0,042	0,00%
Total	20 097,63	454,941	100%

Source : DGTCP/DECFinEx

B/ LES COMPTES EN DEVISES

49 dossiers portant sur les demandes d'ouverture de comptes en devises ont été traités. Ils se répartissent comme suit :

- 17 au titre des comptes intérieurs en devises ;
- 25 portant sur les comptes de résidents à l'étranger ;
- 7 afférents aux détentions de comptes étrangers en devises.

C/ LES BUREAUX DE CHANGE MANUEL

Les demandes d'agrément adressées à l'autorité monétaire par les promoteurs de bureaux de change manuel ont été sanctionnées par les résultats suivants :

- 20 dossiers de demande d'agrément traités dont 14 avec avis conforme favorable de la BCEAO et validés par un arrêté ministériel ;
- 9 contrôles d'ouverture de bureaux de change manuel.

D/ LES INVESTISSEMENTS ET EMPRUNTS ETRANGERS

145 dossiers de déclaration d'emprunts à l'étranger à des fins statistiques d'une valeur de 767 412 709 407 FCFA ont été analysés.

60 dossiers de déclaration à des fins statistiques d'investissements étrangers en Côte d'Ivoire pour un montant de 152 618 141 234 FCFA ont été traités.

14 dossiers de demandes d'autorisation adressées par les résidents pour des investissements à l'étranger portant sur un montant de 12 318 489 532 FCFA dont 8 660 912 384 FCFA ont été accordés par le Ministre de l'Economie et des Finances.

E/ LE CONTROLE DES CHANGES

Ont été traités :

- 6 688 dossiers de demande d'autorisation de change pour un montant de 1 950 294 676 741 FCFA ;
- 102 661 demandes d'autorisation de change en ligne pour un montant de 5 463 412 834 916 FCFA.

F/ LE RAPATRIEMENT DES RECETTES D'EXPORTATION

Afin de rendre opérationnel le Comité National de Suivi du Rapatriement des Recettes d'Exportation (CNSRRE), 2 arrêtés interministériels ont été signés. Il s'agit de :

- l'arrêté interministériel n°537/MEF/SEPMBPE du 3 octobre 2018 portant création, composition et fonctionnement du Comité National de Suivi du Rapatriement des Recettes d'Exportation ;
- l'arrêté interministériel n°607/MEF/SEPMBPE du 7 novembre 2018 portant création, attributions et fonctionnement de la Centrale des Incidents de Rapatriement des Recettes d'Exportation.

V - LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE FINANCIERE

La lutte contre la criminalité financière a porté sur :

- la réglementation et la promotion des mesures anti-blanchiment de capitaux ;
- le contrôle et l'évaluation du dispositif anti-blanchiment ;
- la coopération internationale.

A/ LA REGLEMENTATION ET LA PROMOTION DES MESURES ANTI-BLANCHIMENT DE CAPITAUX

Les projets de textes ci-après ont été élaborés pour renforcer la réglementation et promouvoir l'activité de lutte contre le blanchiment des capitaux :

- un projet de guide de conformité aux normes de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) pour les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) ;
- un projet de note relative à l'intégration du Trésor Public au Comité de Coordination des politiques nationales de LBC/FT et un projet d'arrêté portant désignation des membres dudit Comité ;
- un projet de décret d'application de la loi n°2016-992 du 14 novembre 2016 relatif à la LBC/FT, modifié en collaboration avec la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières de Côte d'Ivoire (CENTIF).

B/ LE CONTROLE ET L'EVALUATION DU DISPOSITIF ANTI-BLANCHIMENT DE CAPITAUX

Dans le cadre du renforcement de la réglementation et la promotion de l'activité financière, plusieurs rencontres et réunions ont été organisées :

- l'atelier d'élaboration du 6^{ème} rapport de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation mutuelle du dispositif ivoirien de LBC/FT, organisé par la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières de Côte d'Ivoire (CENTIF-CI), du 25 au 27 juillet 2018 ;
- la séance de travail relative à la visite en Côte d'Ivoire de Madame CONNIXS Michèle, Directrice Exécutive du Comité contre le Terrorisme, le 21 mars 2018 ;
- la séance de travail avec une délégation de la Direction Exécutive du Comité des Nations Unies, relative au financement du terrorisme, le 29 mars 2018 ;
- les séances de validation du projet de rapport final de la visite du Comité de lutte contre le terrorisme en Côte d'Ivoire, les 5 et 19 juillet 2018 ;
- la campagne de sensibilisation sur la LBC/FT menée auprès de 20 institutions financières, à Abidjan et à San-Pedro, du 8 mai au 12 octobre 2018.

En sus de ces activités, un projet de note d'information à l'attention de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, sur le phénomène de la rareté de la petite monnaie en Côte d'Ivoire, a été rédigé.

C/ LA COOPERATION INTERNATIONALE

Relativement à la coopération internationale, ont été élaborés :

- une note d'information relative à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. Produite le 30 mars 2018, elle a porté sur la norme dénommée « Echange Automatique d'Informations » ;
- une note sur les sanctions internationales liées au terrorisme, en préparation de la réunion du 4 juin 2018 avec l'Equipe d'Appui Analytique et de Surveillance du Régime des Sanctions concernant Daesh et Al-Qaïda ;
- un communiqué du MEF à l'endroit des institutions financières, suite à l'invitation du Président du Conseil de Sécurité des Nations Unies aux Etats membres à fournir tout renseignement pertinent sur les individus et entités nord coréennes sous sanction ;
- un projet de décret portant modalités de traitement des sanctions financières internationales relatives à la LBC/FT, le 27 décembre 2018 ;
- 2 listes de juridictions à haut risques et non coopératives actualisées en novembre 2018. Ces listes repertorient les pays qui présentent des défaillances stratégiques en matière de LBC/FT et constituent un risque pour le Système Financier International.

En outre, le Trésor Public a participé à la 9^{ème} session du Groupe d'Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC), du 4 au 6 juin 2018 et du 12 au 16 novembre 2018, à Vienne, Autriche.

CHAPITRE VI : LA REALISATION DES ETUDES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Cette activité est en rapport avec la réalisation d'études programmées et la mise en œuvre des recommandations qui s'ensuivent.

I - LA REALISATION DES ETUDES PROGRAMMEES

Sur les 50 études et diverses productions identifiées, 47 ont été réalisées, soit un taux d'exécution de 94%. La non réalisation des 3 autres études est due aux difficultés d'obtention de données et au manque de coopération des services pourvoyeurs d'informations.

Au nombre des réalisations, on enregistre :

- **10 notes d'analyse**

Elles portent entre autres sur les entreprises privées en difficulté, le financement participatif, le secteur emploi, la protection civile, les jeux de hasard, le secteur privé, les entreprises publiques et le financement du secteur de l'agriculture.

- **13 notes de conjoncture**

Elles sont relatives à la politique économique et financière, au secteur des transports, aux Systèmes Financiers Décentralisés, au traitement des Archives, aux Etablissements de Crédit et aux Finances Extérieures.

- **11 études**

Elles sont relatives à :

- la notation financière ;
- la mobilisation des ressources propres des Collectivités Territoriales ;
- la mobilisation des ressources propres des Etablissements Publics Nationaux ;
- l'identification des localités à forte potentialité économique et des populations à forte culture d'épargne en Côte d'Ivoire ;
- l'impact de Bale II & Bale III sur la participation des banques aux émissions de titres publics ;
- l'opportunité d'une réouverture de la Tranche Euro de l'Euro bond 2017 ;
- la faisabilité d'une « émission obligataire internationale libellée en Franc CFA » ;
- la faisabilité de la mise en œuvre d'une opération de titrisation de créances, de Project bonds, de diaspora bonds et de green bonds ;
- l'impact de la réglementation en vigueur en matière de régies ;
- la mise en œuvre des procédures concurrentielles dans l'exécution des crédits délégués.

- 2 bulletins statistiques sur la Dette Publique
- 1 cartographie de la bancarisation en Côte d'Ivoire.

II - LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES ETUDES

Sur les 8 recommandations issues des études réalisées et validées au titre de la période sous revue, 8 ont été exécutées, soit un taux de 100%.

TITRE III

LES ACTIVITES SUPPORT



CHAPITRE I : LA GESTION DES MOYENS GENERAUX

La gestion des moyens généraux renvoie essentiellement à l'exécution du budget alloué au Trésor Public et à la gestion du patrimoine.

I - L'EXECUTION DU BUDGET DU TRESOR PUBLIC

Le budget du Trésor Public au titre de la gestion 2018 se chiffrait à 3 683 983 572 FCFA dont 2 828 538 240 FCFA comme base exécutable (70%), conformément au plafonnement exigé par la Direction Générale du Budget et des Finances.

Au 31 décembre 2018, les crédits effectivement exécutés s'élevaient à 2 828 538 240 FCFA, soit un taux de réalisation de 100%.

II - L'ADMINISTRATION DU PATRIMOINE

A/ LA GESTION DE L'IMMOBILIER

Pour le bon fonctionnement de ses services, l'institution s'assure de disposer de locaux adéquats et de bâtiments bien adaptés à son activité.

1. L'évaluation du patrimoine immobilier

A la date du 31 décembre 2018, le patrimoine immobilier de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique se composait, pour l'essentiel, de :

- 218 véhicules de fonction ;
- 259 bâtiments à usage administratif (bureaux) ;
- 127 bâtiments à usage d'habitation ;
- 28 terrains nus.

2. Les nouvelles constructions et les réhabilitations des bâtiments

Cette action a permis de réaliser des bâtiments répondant aux normes et standards de l'activité financière. A cet effet :

- 7 nouveaux Postes Comptables ont été entièrement construits tel que prévus, soit un taux de réalisation de 100% ;
- 14 Postes Comptables ont été réhabilités sur une programmation de 10, soit un taux de réalisation de 140%.

B/ LA GESTION DES STOCKS

1. La fourniture du matériel de travail

Cette activité a consisté à répondre, en fonction des disponibilités, aux divers besoins en matériels exprimés par les services. Ainsi :

- 377 détecteurs de faux billets ont été octroyés sur 421 commandes, soit un taux de satisfaction de 89,55% ;
- 540 machines à calculer ont été distribuées sur 338 requêtes, soit un taux de satisfaction de 159,76% ;
- 608 micro-ordinateurs ont été octroyées pour un besoin de 533, soit un taux de satisfaction de 114% ;
- 8 778 cartouches d'encre ont été mises à disposition sur 9 103 demandes, soit 96,43% de satisfaction ;
- 64 056 documents comptables et imprimés divers ont été fournis sur 65 781 commandes, soit un taux de réalisation de 97,37%.

2. La maintenance des équipements

La situation de l'entretien des matériels et équipements se présente ainsi qu'il suit :

- 54 groupes électrogènes sur 66 ont fait l'objet de maintenance, soit un taux d'exécution de 81,82% ;
- les climatiseurs, photocopieurs, centraux téléphoniques, machines d'imprimerie font l'objet d'entretien périodique et ponctuel en fonction de la survenance des pannes et autres dysfonctionnements.

C/ L'INTENDANCE DU PARC AUTOMOBILE

Sur une planification de 15 nouveaux véhicules à acquérir pour le compte de l'année 2018, 14 ont été effectivement acquis. Le parc automobile fait l'objet de suivi et de maintenance par un groupe de concessionnaires et de trois garages agréés.

A fin décembre 2018, le rapport des actions d'entretien s'établissait comme suit :

- 236 véhicules ont fait l'objet de divers travaux de maintenance ;
- 15 véhicules ont été mis sous cale ;
- 4 véhicules ont été admis en épave.

CHAPITRE II : LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'administration des ressources humaines se résume principalement au suivi des carrières et à la coordination des actions sociales.

I - LE SUIVI DES CARRIERES

A/ LE RECRUTEMENT DES AGENTS

241 dossiers ont été traités au cours de l'année dans le cadre des recrutements (nouveaux fonctionnaires et contractuels), comme indiqué dans le tableau ci-après :

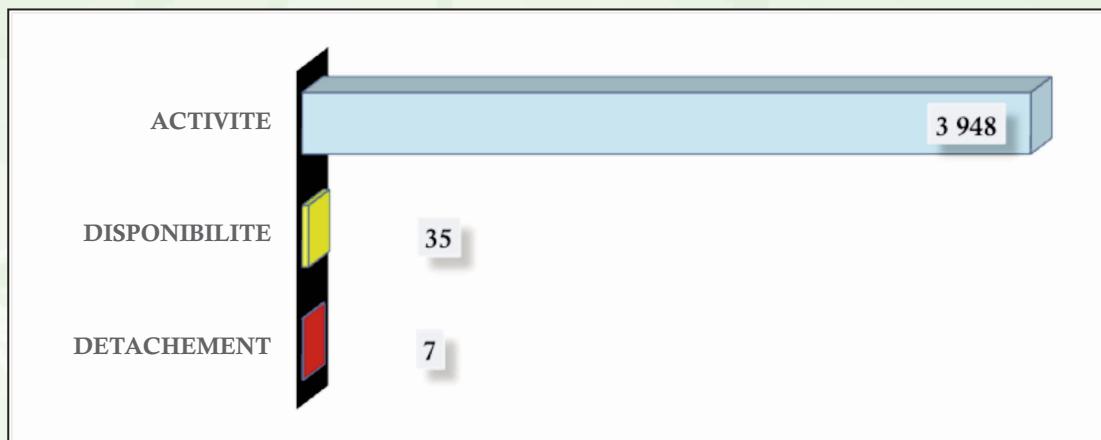
TYPE D'AGENTS	HOMMES	FEMMES	Total
FONCTIONNAIRES	107	91	198
CONTRACTUELS	21	22	43
Total	128	113	241

Source : DGTCP/DRH

Sur cet effectif, 29 sont d'anciens contractuels devenus fonctionnaires tandis que 50 sont issus de l'Ecole Nationale d'Administration. 113 femmes et 128 hommes ont été recrutés.

B/ LA POSITION ADMINISTRATIVE DES AGENTS

Le suivi de la position administrative des agents présente, au 31 décembre 2018, un total de 3 948 agents en activité, 7 en situation de détachement et 35 en position de disponibilité :



Source : DGTCP/DRH

C/ LA SORTIE DE CARRIERE DES AGENTS

La sortie de carrière ou cessation définitive d'activité survient lors du départ à la retraite ou à l'occasion du décès de l'agent. Ainsi, il a été dénombré 77 agents retraités et 23 agents décédés, soit 100 sorties de carrière en 2018.

Sorties de carrière selon la catégorie des agents

TYPE DE SORTIE	CATEGORIES				
	CAT A	CAT B	CAT C	CAT D	Total
RETRAITE	24	28	19	6	77
DECES	8	5	6	4	23
Total	32	33	25	10	100

Source : DGTCP/DRH

II - LES ACTIONS SOCIALES

Les structures sociales que sont l'Assistance Mutuelle des Agents du Trésor de Côte d'Ivoire, le Fonds de Solidarité des Agents du Trésor de Côte d'Ivoire et le Centre Médical Paul Antoine BOHOUN BOUABRE du Trésor Public constituent les leviers de mise en œuvre de la politique sociale.

Leurs activités ont consisté, entre autres, en :

- la prise en charge médicale de 16 168 mutualistes (3 760 agents et 12 408 ayants droit) ;
- l'octroi d'aides financières diverses dans le cadre du traitement de dossiers médicaux soumis par les agents ;
- la prise en charge de soins médicaux exceptionnels au profit de certains agents ;
- l'organisation de visites et l'octroi de divers soutiens aux agents malades ou en situation de deuil.

CHAPITRE III : LA GESTION DE LA FORMATION

La gestion de la formation se décline en deux volets : la formation initiale et la formation continue.

I - LA FORMATION INITIALE

A/ LE SUIVI ADMINISTRATIF ET PEDAGOGIQUE

Plusieurs activités ont été menées dans le cadre du suivi administratif et pédagogique de la formation initiale. Il s'agit :

- du renforcement des capacités et la mise à jour du pool des formateurs ;
- de la planification des modules de formation ;
- du suivi évaluation des cours et des enseignants de la filière Trésor de l'ENA ;
- de l'organisation de conférences au profit des élèves de la filière Trésor de l'ENA sur des thématiques majeures (le Plan Stratégique de Développement, la présentation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, la Caisse de Retraite des Agents du Trésor, etc.).

B/ LA PLANIFICATION ET LE SUIVI DES STAGES DE FIN DE FORMATION ET DES MISSIONS A L'ETRANGER

Cette tâche concerne prioritairement les élèves de la filière Trésor de l'ENA. Vient ensuite la prise en compte des élèves et étudiants issus des grandes écoles et universités en quête de stage de validation de diplômes et formations diverses (BTS, Cycle Master et Ingénieries, etc.).

1. La mise en stage des élèves de l'Ecole Nationale d'Administration

En 2018, 63 élèves de la 53^{ème} promotion de l'ENA ont effectué leurs stages de fin de cycle au sein des services de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique. Il a été dénombré 17 élèves pour le Cycle Supérieur, 17 pour le Cycle Moyen Supérieur et 29 pour le Cycle Moyen.

2. La mise en stage des étudiants des grandes écoles et des universités

326 stages ont été accordés sur 283 disponibilités, soit un taux annuel de couverture des disponibilités de 108,12% sur une cible de 80%.

3. La gestion des missions et conférences hors Côte d'Ivoire

Le calendrier des missions a été exécuté à 100% sur la base du budget alloué au Trésor Public, soit 11 missions sur 11 prévues.

II - LA FORMATION CONTINUE

Dans le cadre de l'élaboration du plan de formation, l'identification et l'analyse des besoins a permis de faire ressortir 5 types de formations repartis en 41 modules. 9 autres modules hors plan de formation ont par ailleurs été retenus. La mise en œuvre des sessions de formation programmées, au titre de l'exercice sous revue, se présente comme suit :

N°	TYPES DE FORMATION	NOMBRE DE MODULES PREVUS	NOMBRE DE MODULES REALISES	TAUX
1	Mobilisation des ressources	6	6	100%
2	Certification globale	9	9	100%
3	Outils modernes de gestion	11	9	81,82%
4	Comptabilité et Finances Publiques	6	5	83,33%
5	Autres formations	9	8	88,89%
Total formations inscrites au plan de formation		41	37	90,24%
Total formations hors plan de formation		9	9	100%
Total général		50	46	92%

Source : DGTCP/DF

Sur 50 modules de formation prévus, 46 ont été réalisés, soit un taux de mise en œuvre de 92%.

Ces 46 modules ont été dispensés en 181 sessions, permettant ainsi le renforcement des capacités de plus de 400 agents de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

CHAPITRE IV : LA GESTION DU SYSTEME D'INFORMATION DOCUMENTAIRE

L'exercice de cette attribution se résume à la gestion de la documentation et des archives ainsi qu'aux opérations de numérisation y afférentes.

I - LA GESTION DE LA DOCUMENTATION

Les actions menées dans le cadre de la gestion documentaire portent sur :

- l'acquisition de 902 documents de diverses natures ;
- le traitement de 2 412 documents, soit 932 enregistrements, 353 analyses, 579 indexations et 548 numérisations ;
- l'élaboration de 52 produits documentaires (50 sous forme thématique dans l'applicatif PMB, 1 panier de notices sur les monographies et 1 panier d'exemplaires sur les outils de pilotage) ;
- la fourniture de services documentaires au profit de 369 clients ;
- le traitement électronique de 901 données sous l'applicatif PMB ;
- la collecte et le téléchargement de 387 documents, datant de 1959 à 2018 à l'issue de la visite de 11 structures.

II - LA GESTION DES ARCHIVES

Les activités archivistiques se déclinent comme suit :

- En matière d'assistance en organisation des archives courantes
 - 1 342 agents issus de 152 services ont été sensibilisés ;
 - 450 agents ont bénéficié de renforcement des capacités ;
 - 1 333 Mètres Linéaires de documents ont été obtenus en termes de conditionnement à l'issue de l'analyse de 2 249 dossiers.
- En matière d'assistance en élaboration des outils de gestion
 - 10 projets relatifs au « Référentiel de Conservation et d'Elimination » ont été élaborés au profit des Directions Centrales et pré-validés ;
 - 248 structures ont bénéficié du déploiement du « Référentiel de Conservation et d'Elimination » ;
 - 9 chefs d'Antennes Régionales de la Direction de la Documentation et des Archives et 6 correspondants ont été formés aux outils de gestion des archives, de management des services d'archives et aux procédures de maîtrise des documents et enregistrements ;
 - un passif archivistique non organisé de 2 248 Mètres Linéaires, soit 749 boîtes d'archives, a été relevé à l'issue de l'état des lieux de 57 structures.

III - LES OPERATIONS DE NUMERISATION DES DOCUMENTS

Les activités de numérisation ont permis de dématérialiser les données de la Banque des Dépôts du Trésor et les comptes de gestion des services :

- Au titre de la dématérialisation des données de la Banque des Dépôts du Trésor
 - 36 138 documents ont été conditionnés et numérisés ;
 - 138 206 images ont été obtenues suite aux opérations de numérisation des documents et sont stockés sur un disque de 21,89 Go ;
 - 24 381 données ont été saisies et liées dans la base de données GEBANK.
- Au titre de la dématérialisation des comptes de gestion
 - 8 986 documents ont été conditionnés et numérisés ;
 - 71 540 images ont été obtenues à partir de la numérisation des documents et sont conservées sur un disque de 15,09 Go.
- Au titre de la gestion de la base de données COGEST
 - 8 986 données ont été saisies et liées dans la base de données COGEST.

CHAPITRE V : LA GESTION DU SYSTEME INFORMATIQUE

La gestion des systèmes d'information a porté d'une part sur le développement et la maintenance des applications, d'autre part sur la maintenance des serveurs ainsi que l'administration des systèmes et des bases de données. Elle s'est de même étendue à l'administration réseau et à l'assistance aux utilisateurs.

I - LE DEVELOPPEMENT ET LA MAINTENANCE D'APPLICATIONS

A/ LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES APPLICATIONS

6 nouvelles applications ont été développées et un système de helpdesk a été mis en place. Ce sont :

- **TBS** : Tableau de Bord Stratégique ;
- **PATRIMOINE** : Gestion du patrimoine de la DGTCP ;
- **E-CONTROL** : Contrôle à distance des Postes Comptables par l'IGT ;
- **SYGAST** : Outil de restitution des rapports et statistiques produits par la DCSSPEF ;
- **RESH V2** : Gestion du personnel nouvelle version ;
- **E-REUNION** : Dématérialisation de la gestion des réunions ;
- **HELPDESK** : Système d'assistance et de traitement des besoins en informatique exprimés par les agents.

B/ LA MAINTENANCE DES APPLICATIONS EXISTANTES

25 applications existantes ont fait l'objet de maintenance. Il s'agit de :

- **ASTER** : Gestion des recettes et des dépenses de l'Etat ;
- **PEC-MER** : Prise en Charge et Mise en Règlement ;
- **SDCT** : Suivi de la Dette des Collectivités Territoriales ;
- **ALJASTER** : Automatisation des Livres Journaux d'ASTER ;
- **CAUTIONNEMENT** : Gestion du Cautionnement des Comptables Publics et Assimilés ;
- **GACDP** : Gestion des Activités de la PGDP ;
- **RESH V2** : Gestion du personnel nouvelle version ;
- **REM** : Gestion des Remises ;
- **ORAS** : Interface Orion – Aster ;

- **GESAC** : Gestion des Absences et des Congés ;
- **HABILITATION** : Dématérialisation des habilitations ;
- **POINTAGE** : Gestion du pointage électronique de présence des agents ;
- **MAIL TRESOR** : Gestion électronique du courrier ;
- **BORDACCD** : Gestion automatique des bordereaux de chèques et de virements de l'ACCD ;
- **TOFE** : Elaboration automatique du Tableau des Opérations Financières de l'Etat selon le Manuel de Statistiques des Finances Publiques 2001 ;
- **SIGEPN** : Système de gestion et du suivi des opérations comptables des EPN ;
- **SYGAST V1.0** : Gestion de collecte et gestion des statistiques du Trésor (Avances) ;
- **RGF-CD V1** : Suivi de la gestion des chèques entre le Trésor Public, la BCEAO et les Banques ;
- **SIGCOT V2.1** : Système de gestion automatisé des opérations comptables des Collectivités Territoriales ;
- **COMMANDE** : Suivi des commandes de matériel, et des bordereaux de commande de la DMG ;
- **COMPTEGEST** : Elaboration automatique du compte de gestion sur chiffres des Comptables Généraux ;
- **GBC-DMG** : Gestion des Bons de Commande de la DMG ;
- **INTRANET DU TRESOR** : Outil de communication et de collaboration ;
- **TRESOR-PAY** : Modernisation des outils de paiements ;
- **INVESTIR TRESOR** : Souscription des bons en ligne.

II - LA MAINTENANCE DES SERVEURS ET L'ADMINISTRATION DES SYSTEMES ET DES BASES DE DONNEES

A/ LA MAINTENANCE DES SERVEURS

Le parc informatique de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est composé de plusieurs serveurs dont l'âge moyen est de 7 ans. Ces serveurs, hébergeant l'ensemble des applications (comptables, bancaires, Ressources humaines, etc.) et des données du Trésor, ont fait l'objet de maintenance au cours de l'année. Il s'agit de :

- 2 serveurs IBM P6 550 avec 2 baies de stockage des données (DS5100) et 2 dispositifs de sauvegarde avec 2 robots ;
- 11 serveurs IBM de type « blade » avec AIX 5.3 installé sur 8, LINUX sur 1, WINDOWS sur 2 pour diverses applications ;

- 20 serveurs WINDOWS pour des utilisations diverses (serveur proxy, serveur de messagerie, serveur de backup, serveur d'antivirus, serveur de fichier, etc.) ;
- 10 serveurs IBM SYSTEME X3550 M4 ;
- 3 serveurs SUN ORACLE pour la gestion de l'application ORION ;
- 5 serveurs WINDOWS pour assurer la Monétique et le E-Banking.

B/ L'ADMINISTRATION DES BASES DE DONNEES

Cette activité a consisté en la gestion des bases de données suivantes :

- ASTER V4 310 (Base de production d'ASTER V4 310) ;
- STPAR V4 (Base de paramétrage d'ASTER 4310) ;
- SIGT (Base de PEC/MER) ;
- ENCLAVE ;
- ALJASTER ;
- AMATCI (Gestion des activités de l'AMATCI) ;
- ORAS ;
- RESH (Base de données de gestion des Ressources Humaines) ;
- GACDP (Gestion des activités de l'ACDP) ;
- PRODCTAB (base de données de différentes applications comptables) ;
- PRODDIV (base de données de différentes applications diverses).

C/ L'ADMINISTRATION DES SYSTEMES

Les sauvegardes effectuées à l'étranger ainsi que celles réalisées localement sur des serveurs et sur les robots ont été adaptées pour prendre en compte les nouvelles bases de données créées et les nouvelles applications installées.

III - L'ADMINISTRATION RESEAU ET L'ASSISTANCE AUX UTILISATEURS

A/ L'ADMINISTRATION RESEAU

Le réseau informatique du Trésor couvre l'ensemble des Directions centrales, des Postes Comptables du Trésor, des Directions Générales des Impôts et des Douanes, des Etablissements Publics Nationaux et des Paieries à l'étranger, soit plus de 260 sites connectés. Un vaste réseau de plus de 3 000 postes de travail permet l'accès aux différentes ressources informatiques.

Ces différents sites communiquent avec le site central à travers trois (3) types de lien :

- la fibre optique de la DGTCP ;
- les liaisons par faisceaux hertziens ;
- les liaisons Orange Côte d'Ivoire composées de WIMAX, de fibre optique et de liaison IP CONNECT pour la majorité des sites.

B/ L'ASSISTANCE AUX UTILISATEURS

Au cours de l'année, 1 075 demandes d'interventions ont été enregistrées. Les interventions ont été réalisées dans les domaines de la maintenance, du réseau, de l'intégration des solutions réseaux, de l'assistance et support au niveau central comme au niveau des Antennes Régionales de la Direction des Systèmes d'Information.

Les principales tâches exécutées concernent la configuration d'internet et l'installation de logiciels et d'applications.

Les nouveaux sites que sont l'Agence bancaire de Bonoua et la Trésorerie Principale de Botro ont été câblés et connectés au réseau du Trésor.

CHAPITRE VI : LA GESTION DE LA SECURITE

Diverses initiatives ont été prises dans l'optique de renforcer le dispositif sécuritaire des services, du parc automobile ainsi que des systèmes d'information.

I - L'AMELIORATION DU DISPOSITIF SECURITAIRE DANS LES SERVICES

A/ L'ACTUALISATION DES CONVENTIONS DE SECURISATION

Toutes les conventions avec les forces de l'ordre (Gendarmerie et Police) ainsi que les contrats de gardiennage avec les compagnies privées ont été actualisés. Il en a résulté :

- la signature de protocoles d'accord avec la Gendarmerie nationale au profit de 89 Postes Comptables (46 Trésoreries Générales, 23 Trésoreries Principales et 20 Trésoreries) ;
- le déploiement effectif des agents de sécurité sur l'ensemble des Postes Comptables en général et en particulier, dans les nouveaux postes que sont les Trésoreries Principales de Kouibly et de Botro.

B/ LES ACTIONS VISANT A CONFORMER LES BATIMENTS ET LOCAUX DES SERVICES AUX NORMES DE SECURITE

Les nouvelles constructions et les bâtiments réhabilités des Postes Comptables ont été équipés en infrastructures sécuritaires.

A ce titre, le bâtiment de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts a fait l'objet d'installation de plusieurs vidéos surveillance et de portiques de sécurité.

De même, les Postes Comptables récemment ouverts ont été pris en charge afin d'être équipés, en vidéos surveillance et en barbelés de sécurité. Il s'agit de la Trésorerie Générale de Mankono, des Trésoreries Principales de Samango, Kouibly et Bangolo ainsi que des Trésoreries de Gbon et Botro.

Au 31 décembre 2018, le niveau d'équipement des services du Trésor Public en dispositifs de sécurité affiche une progression satisfaisante.

II - LA SECURISATION DU PARC AUTOMOBILE DE LA DIRECTION GENERALE

Les actions initiées dans le cadre de la sécurisation de la flotte automobile de la Direction Générale concernent la signature de contrats "d'assurance automobile" et la mise en place d'un système de géolocalisation dans les véhicules de services. Ce dispositif permet de maîtriser les risques de vols ou braquages et d'assurer la surveillance à distance des véhicules.

A cet effet, les 164 véhicules du parc automobile sélectionnés ont été équipés du dispositif de géolocalisation, soit un taux de 100%.

III - LA SECURISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION

Afin d'assurer durablement la protection de ses systèmes d'information contre les menaces courantes (intrusions dans le réseau, piratage, etc.), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique s'est attachée les services de spécialistes de la cyber-sécurité, à travers la signature de contrats de sécurisation.

Le respect des clauses à la charge des experts a permis la sauvegarde de toutes les données et informations contenues dans le système d'information de l'institution et partant, d'en garantir l'authenticité, la traçabilité et la confidentialité.

Il en résulte, au 31 décembre 2018, qu'aucune intrusion dans le réseau informatique n'a été enregistrée au cours de l'année.

CONCLUSION

Au regard des résultats enregistrés au titre de la gestion 2018, il est à relever que les efforts soutenus du Trésor Public ont permis de contribuer, de manière significative, à la mise en œuvre de l'action gouvernementale.

Il incombe à chaque pilote de processus et aux contributeurs de redoubler d'ardeur afin d'améliorer, sans cesse, la qualité de l'offre de service.

La Certification globale envisagée pour la fin de la gestion 2019 ne s'obtiendra qu'à ce prix.

FAITS MARQUANTS

- 1^{er} et 2 février 2018** : Séminaire bilan 2017 et perspectives 2018, Yamoussoukro
- 26 mars 2018** : Installation officielle du Comité d'arbitrage du système d'évaluation des performances, Abidjan
- 6 avril 2018** : Première cotation des deux tranches (A et B) de l'Emprunt Obligataire par appel public à l'épargne dénommé TPCI 5,95% 2017-2024 à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), Abidjan
- 27 avril 2018** : Distinction de Monsieur ASSAHORÉ Konan Jacques, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, en tant que Lauréat du Grand Prix du Manager Africain, à l'issue de la 9^{ème} édition de la cérémonie des meilleurs bâtisseurs de l'économie africaine, Abidjan
- 20 juin 2018** : Distinction du Trésor Public pour le Prix Panafricain du Service Public dans la catégorie « Innovation et amélioration de la qualité du service public » par le Centre Africain de Formation et de Recherche Administrative pour le Développement (CAFRAD), Marrakech-Maroc
- 4 Juillet 2018** : Assemblée Générale Constitutive de l'Union des Syndicats des Travailleurs des Trésors Publics de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africain (USTTP-UEMOA), Abidjan
- 20 juillet 2018** : Distinction de Monsieur ASSAHORÉ Konan Jacques, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique en qualité de Meilleur Manager Social à la 3^{ème} édition des « RH AWARDS », Yamoussoukro
- 29 juillet 2018** : Voyage d'études de la délégation de l'Agence de Régulation du Secteur de la Microfinance (ARSM) du Niger au Trésor Public de Côte d'Ivoire, Abidjan
- 22 octobre 2018** : Sensibilisation des banquiers à la mise en œuvre du Compte Unique du Trésor (CUT), Chambre de Commerce et d'Industrie, Abidjan-Plateau
- 26 octobre 2018** : Présentation officielle de l'applicatif BAOBAB, espace interactif de traitement en temps réel des préoccupations des Usagers/Clients et de suivi en ligne de leurs dossiers, Maison de l'Entreprise, Abidjan-Plateau
- 19 au 23 novembre 2019** : Partage d'expérience entre le Trésor Public ivoirien et le Trésor Public togolais en matière de dette publique, Abidjan
- 20 décembre 2018** : Inauguration du Service de Change de l'ACCD, Trésor Money Change (TMC), Banque des Dépôts du Trésor, Abidjan-Plateau

PRIX ET DISTINCTIONS HONORIFIQUES



*GRAND PRIX DU MANAGER AFRICAIN
9^{me} EDITION DES MEILLEURS
BATISSEURS DE L'ECONOMIE AFRICAINE
AVRIL 2018*



*PRIX PANAFRICAIN DU SERVICE PUBLIC
DANS LA CATEGORIE « INNOVATION
ET AMELIORATION DE LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC »
JUIN 2018*



*PRIX DU MEILLEUR MANAGER SOCIAL
3^{eme} EDITION DES « RH AWARDS »
JUILLET 2018*

QUELQUES PUBLICATIONS



*PLAN STRATEGIQUE
DE DEVELOPPEMENT (PSD) 2016-2020*



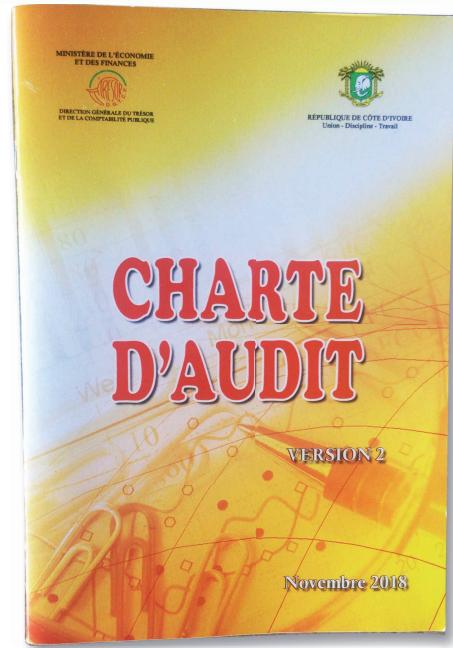
*LE TRESOR PUBLIC
s'adapter pour mieux servir*



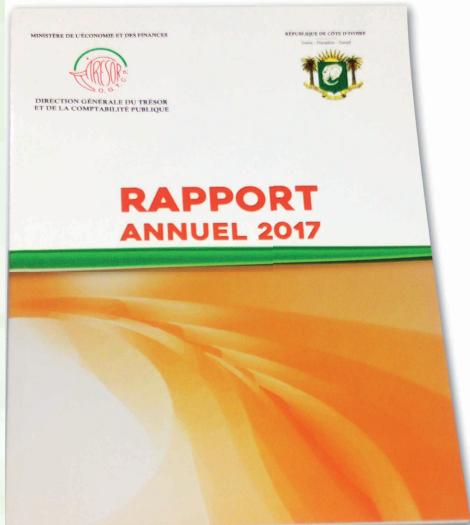
PLAN D'ACTIONS 2018 DES PROCESSUS



*COMPTE GÉNÉRAL DE
L'ADMINISTRATION DES
FINANCES 2016*



CHARTE D'AUDIT



RAPPORT ANNUEL 2017

MINISTÈRE AUPRÈS DU PREMIER
MINISTRE CHARGE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES AGENTS DU TRÉSOR PUBLIC

Aout 2014



2^{me}
ÉDITION

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
Siège social : Boulevard CARDI | Immeuble SOGEFIAHA, Abidjan Plateau
B.P. V98 Abidjan - Tél. : 20.30.90.20 / 20.30.90.22 - Fax : (225) 20 21 35 87 - Email : info@tresor.gouv.ci - Site web : www.tresor.gouv.ci
Facebook : www.facebook.com/dgtcpv - Twitter : www.twitter.com/dgtcpv - YouTube : www.youtube.com/dgtcpv

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES AGENTS DU TRÉSOR PUBLIC



LE TRESORIER

ANNEXE

TABLEAU SYNTHETIQUE D'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES DE L'ANNEE 2017

	Charges	Ressources
A - BUDGET GENERAL		
Titre I : Dette Publique (ACDP)	1 684 625 972 017	
* Dette intérieure - capital	849 381 228 441	
* Dette intérieure - intérêts et frais	206 058 564 811	
* Dette extérieure hors dette rééchelonnée - capital	374 335 621 907	
* Dette extérieure hors dette rééchelonnée - intérêts et frais	228 658 131 218	
* Dette extérieure rééchelonnée - capital	0	
* Dette extérieure rééchelonnée - intérêts et frais	0	
* Autres charges exceptionnelles	26 192 425 640	
* Prises de participation à l'extérieur	0	
Titre II : Dépenses ordinaires (TPC)	2 762 922 295 209	
* Autres dépenses de fonctionnement	1 141 118 456 665	
* Dépenses relatives au personnel	1 621 803 838 544	
Titre III : Dépenses d'investissement (CAD par PC)	1 436 329 818 737	
* Investissement sur financement intérieur (PGT)	157 815 074 631	
* Investissement sur financement intérieur (PGDP)	210 860 868 912	
* Investissement sur financement intérieur (PGA)	63 732 812 742	
* Investissement sur financement intérieur (PGI)	75 687 457 070	
* Investissement sur financement intérieur (Autres postes comptables)	313 261 213 586	
* Investissement sur emprunts (PGDP)	539 656 984 818	
* Investissement sur dons (PGDP)	75 315 406 978	
Recettes intérieures	3 831 168 686 416	
* Recettes fiscales	3 203 300 062 997	
* Recettes non fiscales	129 690 504 716	
* Recettes intérieures sur marché financier intérieur	476 357 638 354	
* Recettes exceptionnelles	1 897 905 254	
* Versements des entreprises	19 922 575 095	
Recettes extérieures	1 949 144 602 709	
• Recettes extérieures d'appui budgétaire	395 326 427 507	
* Dons programmes	184 178 129 763	
- <i>Banque Mondiale</i>	0	
- <i>Autres dons</i>	184 178 129 763	
* Emprunts programmes	211 115 040 354	
- <i>FMI</i>	154 440 355 554	
- <i>Banque Mondiale</i>	56 674 684 800	
- <i>Autres emprunts</i>	0	
* Recettes exceptionnelles	33 257 390	
• Recettes extérieures sur projet	438 691 275 202	
* Dons projets	18 166 931 099	
* Emprunts projets	420 524 344 103	
• Divers autres financements extérieurs	1 115 126 900 000	
TOTAL BUDGET GÉNÉRAL	5 883 878 085 963	5 780 313 289 125

	Charges	Ressources
B - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR (TITRE IV)		
Recettes sur comptes spéciaux du Trésor		611 215 743 773
Comptes de prêts (CAR)		611 215 743 773
* Transferts reçus des comptes		611 215 743 773
Comptes de garanties et d'aval		0
* Bons du Trésor sur formule		0
Dépenses sur comptes spéciaux du Trésor	611 215 743 773	
* Transferts en capital aux Sociétés d'Etat	116 108 587 148	
* Transferts au Budget général	8 670 000 000	
* Transferts aux Comptes d'affectation spéciale	486 437 156 625	
TOTAL COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	611 215 743 773	611 215 743 773
TOTAL EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES (A+B)	6 495 093 829 736	6 391 529 032 898
SOLDE D'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES		-103 564 796 838
Solde débiteur du compte 98		

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	7
MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL	9
LE TRESOR PUBLIC EN BREF	11
<i>Nos principales missions et les enjeux sous-jacents</i>	<i>11</i>
<i>Notre organigramme</i>	<i>12</i>
<i>Nos Engagements de service</i>	<i>13</i>
<i>Notre Capital Humain</i>	<i>14</i>
<i>Nos valeurs</i>	<i>15</i>
INTRODUCTION	17
TITRE I : LES ACTIVITES DE MANAGEMENT	19
 CHAPITRE I : LA GESTION DE L'ECOUTE CLIENT ET DE LA COMMUNICATION	21
I - L'ECOUTE CLIENT	21
A/ LE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF D'ECOUTE CLIENT	21
B/ LE TRAITEMENT DES REQUETES DES USAGERS CLIENTS	21
1. Le traitement des plaintes et réclamations	21
2. Les résultats de l'enquête de perception du Trésor Public par les usagers clients	21
II - LA COMMUNICATION	22
A/ LES ACTIONS DE COMMUNICATION INTERNE	22
1. La diffusion interne de l'information	22
2. Le suivi des activités de communication des services	22
B/ LES ACTIONS DE COMMUNICATION EXTERNE	22
1. La couverture médiatique des manifestations et évènements	22
2. Les actions de promotion de l'image du Trésor Public	23

CHAPITRE II : LA COORDINATION DE LA STRATEGIE INSTITUTIONNELLE	24
I - LE SUIVI-EVALUATION DU PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT 2016-2020.....	24
A/ LES AXES STRATEGIQUES DU PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT 2016-2020	24
B/ L'ETAT D'EXECUTION DU PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT 2016-2020	24
II - LE SUIVI-EVALUATION DU PLAN D'ACTIONS 2018 DES PROCESSUS..	25
A/ LA CONTEXTURE DU PLAN D'ACTIONS 2018 DES PROCESSUS	25
B/ L'ETAT D'EXECUTION DU PLAN D'ACTIONS 2018 DES PROCESSUS	25
CHAPITRE III : LE MANAGEMENT DE LA PERFORMANCE ET DES RISQUES....	26
I - L'ASSISTANCE AUX SERVICES	27
A/ LA REVUE DE PROCESSUS.....	27
B/ LA REVUE DU REFERENTIEL DE CONTROLE INTERNE ET DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES.....	27
II - LE SUIVI DU PROJET DE CERTIFICATION GLOBALE	27
A/ LA SENSIBILISATION DES SERVICES.....	27
B/ L'ORGANISATION DE RENCONTRES D'ECHANGE ET DE PARTAGE ENTRE LES PILOTES DE PROCESSUS ET LEURS PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS	27
CHAPITRE IV - LA SURVEILLANCE DE LA GOUVERNANCE.....	29
I - LES MISSIONS D'INSPECTION.....	29
A/ LE CONTROLE IN SITU	29
B/ LE CONTROLE A DISTANCE	29
II - LES MISSIONS D'AUDIT	30
A/ LE PERIMETRE ET LES CONSTATS	30
B/ LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS D'AUDIT	30
TITRE II : LES ACTIVITES OPERATIONNELLES.....	33
CHAPITRE I : L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT	35
I - LES RECETTES	35

A/ LES RECETTES INTERIEURES	35
1. Les recettes fiscales.....	35
2. Les recettes non fiscales.....	35
3. Les recettes d'emprunt intérieur.....	35
4. Les recettes exceptionnelles	35
5. Les versements des entreprises	35
B/ LES RECETTES EXTERIEURES.....	36
1. Les recettes d'appui budgétaire	36
2. Les recettes sur projet	36
3. Les autres financements	36
II - LES DEPENSES	37
A/ LES DEPENSES D'EMPRUNT	37
1. La dette intérieure	37
2. La dette extérieure.....	37
3. Les prises de participation à l'extérieur et les autres charges exceptionnelles	37
B/ LES DEPENSES ORDINAIRES	38
C/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	38
1. Les investissements sur financement intérieur.....	38
2. Les investissements sur financement extérieur	38
CHAPITRE II : LA GESTION DE LA TRESORERIE DE L'ETAT	39
I - LES RESSOURCES	39
A/ LES RESSOURCES DU COMPTE PRINCIPAL	39
B/ LES AUTRES RESSOURCES.....	39
II - LES DECAISSEMENTS.....	39
A/ LES DECAISSEMENTS AU NIVEAU DE L'ETAT CENTRAL	39
B/ LES AUTRES DECAISSEMENTS	40
III - LES SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ETAT AUX SOCIETES D'ETAT ET A CERTAINES ENTREPRISES	40
CHAPITRE III : LA GESTION DES FONDS ET DES DEPOTS	41
I - LE SUIVI DES DEPOTS	41
II - LE SUIVI DES AVANCES DE TRESORERIE ET DES TRANSFERTS DE FONDS A L'ETRANGER	41

III - LA GESTION DES APPROVISIONNEMENTS ET DES NIVELLEMENTS	41
CHAPITRE IV : LA REGLEMENTATION ET L'ASSISTANCE DE L'ACTIVITE COMPTABLE	43
I - LA REGLEMENTATION.....	43
A/ LES INSTRUCTIONS COMPTABLES.....	43
B/ LES NOTES TECHNIQUES.....	44
II - L'ASSISTANCE A L'ACTIVITE COMPTABLE	45
A/ L'APPUI TECHNIQUE AUX POSTES COMPTABLES	45
1. L'appui technique à distance	45
2. L'appui technique sur place	45
B/ LE PARAMETRAGE ET LA GESTION DES APPLICATIONS	45
III - LA REDDITION DES COMPTES.....	46
CHAPITRE V : LA REGULATION DU SECTEUR FINANCIER.....	47
I - LE SECTEUR DES BANQUES ET DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS... 47	
A/ L'ELABORATION DES PROJETS DE TEXTES REGLEMENTAIRES	47
B/ LA PROMOTION DE LA BANCARISATION	47
C/ LES AUTRES ACTIVITES DE SUPERVISION DU SECTEUR BANCAIRE.....	47
1. Les missions de vérification	47
2. La gestion des incidents de paiement	48
3. Le fonctionnement des Comités.....	48
II - LE SECTEUR DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES	48
A/ LE TRAITEMENT DES DOSSIERS D'AUTORISATION D'EXERCER	48
1. Les demandes d'agrément	48
2. Les demandes de dérogation à la condition de nationalité	48
3. Les demandes de changement de dénomination sociale.....	48
4. Les demandes d'approbation des Commissaires aux comptes.....	49
5. Le changement de la structure du capital	49
B/ LES RETRAITS D'AGREMENT ET LA FERMETURE DES CAISSES ILLICITES	49
C/ LE CONTROLE DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES	49

II - L'ADMINISTRATION DU PATRIMOINE.....	61
A/ LA GESTION DE L'IMMOBILIER	61
1. L'évaluation du patrimoine immobilier.....	61
2. Les nouvelles constructions et les réhabilitations des bâtiments	61
B/ LA GESTION DES STOCKS	62
1. La fourniture du matériel de travail.....	62
2. La maintenance des équipements.....	62
C/ L'INTENDANCE DU PARC AUTOMOBILE	62
CHAPITRE II : LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	63
I - LE SUIVI DES CARRIERES	63
A/ LE RECRUTEMENT DES AGENTS	63
B/ LA POSITION ADMINISTRATIVE DES AGENTS	63
C/ LA SORTIE DE CARRIERE DES AGENTS	64
II - LES ACTIONS SOCIALES	64
CHAPITRE III : LA GESTION DE LA FORMATION	65
I - LA FORMATION INITIALE	65
A/ LE SUIVI ADMINISTRATIF ET PEDAGOGIQUE	65
B/ LA PLANIFICATION ET LE SUIVI DES STAGES DE FIN DE FORMATION ET DES MISSIONS A L'ETRANGER	65
1. La mise en stage des élèves de l'Ecole Nationale d'Administration	65
2. La mise en stage des étudiants des grandes écoles et des universités.....	65
3. La gestion des missions et conférences hors Côte d'Ivoire	65
II - LA FORMATION CONTINUE	66
CHAPITRE IV : LA GESTION DU SYSTEME D'INFORMATION DOCUMENTAIRE	67
I - LA GESTION DE LA DOCUMENTATION	67
II - LA GESTION DES ARCHIVES	67
III - LES OPERATIONS DE NUMERISATION DES DOCUMENTS	68
CHAPITRE V : LA GESTION DU SYSTEME INFORMATIQUE	69
I - LE DEVELOPPEMENT ET LA MAINTENANCE D'APPLICATIONS	69

A/ LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES APPLICATIONS	69
B/ LA MAINTENANCE DES APPLICATIONS EXISTANTES	69
II - LA MAINTENANCE DES SERVEURS ET L'ADMINISTRATION DES SYSTEMES ET DES BASES DE DONNEES	70
A/ LA MAINTENANCE DES SERVEURS	70
B/ L'ADMINISTRATION DES BASES DE DONNEES	71
C/ L'ADMINISTRATION DES SYSTEMES	71
III - L'ADMINISTRATION RESEAU ET L'ASSISTANCE AUX UTILISATEURS.....	71
A/ L'ADMINISTRATION RESEAU.....	71
B/ L'ASSISTANCE AUX UTILISATEURS	72
CHAPITRE VI : LA GESTION DE LA SECURITE.....	73
I - L'AMELIORATION DU DISPOSITIF SECURITAIRE DANS LES SERVICES	73
A/ L'ACTUALISATION DES CONVENTIONS DE SECURISATION	73
B/ LES ACTIONS VISANT A CONFORMER LES BATIMENTS ET LOCAUX DES SERVICES AUX NORMES DE SECURITE.....	73
II - LA SECURISATION DU PARC AUTOMOBILE DE LA DIRECTION GENERALE	73
III - LA SECURISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION	74
CONCLUSION	75
FAITS MARQUANTS.....	77
PRIX ET DISTINCTIONS HONORIFIQUES	78
QUELQUES PUBLICATIONS.....	79
ANNEXE.....	81
TABLE DES MATIERES.....	85



ZEN Communication

Graphisme - Edition - Cadeaux d'Entreprise - Régie Publicitaire - Site web

- 06 B.P. 1404 Abidjan 06 • Tél.: (225) 22.47.63.05 / 22.47.63.06 • Fax : (225) 22.47.63.11
- info@zen-communication.com • www.zen-communication.com

